

# Rapport d'orientations budgétaires

**2018**

l'esprit grand ouvert



Région

**PAYS DE LA LOIRE**



# INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'article L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation, préalablement à l'examen du budget, d'un rapport sur « les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. ». Le présent rapport a vocation à présenter les principales orientations du futur Budget primitif pour 2018 qui sera soumis au vote du Conseil régional en décembre prochain.

Le débat d'orientations budgétaires 2018 se singularise d'un triple point de vue :

- En premier lieu, il prend pleinement en compte l'évolution des compétences de la Région engagée par la loi NOTRe du 7 août 2015. Avec l'intégration dans ses effectifs des agents des services de transports routiers interurbains et scolaires au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Région sera en charge d'une politique publique importante, d'une ampleur budgétaire considérable et surtout essentielle dans la vie quotidienne des Ligériens. Compte-tenu des évolutions démographiques et du contexte économique spécifique du secteur des transports routiers, cette politique provoquera des hausses de dépenses dynamiques dans les années à venir.
- En second lieu, la majorité régionale présente pour la première fois, comme elle s'y était engagée, la trajectoire financière pluriannuelle de la Région. Celle-ci vise à maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement afin de confirmer le retour de la collectivité régionale vers un itinéraire financier soutenable. Il s'agit de garantir durablement la solidité financière de la Région et de continuer à investir pour l'avenir des territoires ligériens, dont le dynamisme, en particulier démographique, se confirme par rapport au reste du pays. La majorité régionale fait ainsi le choix de l'équilibre : sans sacrifier l'investissement de demain, elle préserve celui d'aujourd'hui à un niveau élevé mais conforme à ses ressources.
- Enfin, la majorité régionale a fait le choix, au-delà des exigences strictes de la loi, de proposer une trajectoire à l'échelle du mandat dans son intégralité, c'est-à-dire pour les quatre exercices des années 2018 à 2021. Cette option permet de souligner la cohérence d'ensemble qui guide l'action du Conseil régional, à laquelle ses partenaires institutionnels et financiers sont très attentifs.

Par ailleurs, la Région doit faire face à une forte incertitude quant aux évolutions de son environnement financier et institutionnel dans les prochaines années. Depuis l'élection présidentielle de mai 2017, le nouveau gouvernement a envoyé des messages contradictoires aux collectivités territoriales. La volonté, accueillie d'abord positivement, d'un dialogue renforcé avec les élus locaux, illustré par la mise en place de la conférence des territoires, se heurte au caractère brutal des mesures imposées depuis l'été par le gouvernement sans concertation : réduction importante des contrats aidés, non compensation des nouvelles dépenses économiques des régions, réduction des dotations en faveur de l'investissement dans les territoires...

Le gouvernement place ainsi les régions face à des injonctions paradoxales : sommées par l'État d'encadrer l'évolution tendancielle de leurs dépenses, elles sont parallèlement responsables d'un

nombre croissant de compétences, subissent des hausses imposées de leurs charges et ne peuvent pas compter sur une évolution suffisante de leurs ressources malgré l'amélioration de la conjoncture économique.

Face à cette situation, la stratégie financière proposée vise à relever trois défis :

- Le premier d'entre eux consiste à faire face au poids des décisions prises lors de la précédente mandature, durant laquelle des engagements financiers très importants ont été pris, qui contraignent à présent l'action régionale. En laissant un volume de restes à payer de 2,2 milliards d'euros constatés fin 2015, la précédente majorité régionale a fortement réduit la marge de manœuvre financière pour l'actuelle mandature.
- Le deuxième défi consiste à répondre au dynamisme des Pays de la Loire qui s'est confirmé durant les dernières années et devrait se poursuivre. La croissance démographique ligérienne est une chance mais elle provoque une sollicitation accrue des services publics, à laquelle la Région doit répondre. Cela se traduit par des besoins budgétaires nouveaux pour le fonctionnement des politiques régionales mais surtout par des investissements rendus nécessaires pour préparer l'avenir. Consciente de cette exigence, la majorité régionale a décidé de préserver un haut niveau d'investissement et d'agir vite : moins de deux ans après le début de la mandature, près de 90% des engagements approuvés par les Ligériens en 2015 ont été votés par l'Assemblée régionale.
- Le troisième défi vise à préserver la solidité financière de la Région en s'assurant de la soutenabilité de sa trajectoire financière et de l'évolution positive des principaux agrégats financiers (épargne brute, épargne nette, recours à l'emprunt, capacité de désendettement, etc.).

Comme tout exercice de prospective, la stratégie pluriannuelle financière de la mandature sera ajustée chaque année en fonction de l'actualisation des différentes informations en possession de la collectivité et des décisions gouvernementales.

# UN CONTEXTE DE REPRISE ÉCONOMIQUE NATIONALE, DAVANTAGE MARQUÉ EN PAYS DE LA LOIRE

Après des années marquées par les effets négatifs de la crise économique, la France semble renouer désormais avec une croissance économique plus robuste. De plus, les perspectives pour l'économie ligérienne continuent de dépasser celles de la France entière, confirmant le dynamisme des Pays de la Loire.

## Des perspectives plus favorables pour l'économie française en 2018

En 2018, une amélioration de la situation économique est attendue avec une croissance mondiale de 3,6% selon le Fonds Monétaire International (FMI). Toutefois, ce dynamisme concerne essentiellement les pays émergents tandis que les perspectives demeurent plus mesurées dans les économies avancées. Par exemple, l'Inde 2ème État le plus peuplé du monde, devrait connaître une croissance de 7,2%.

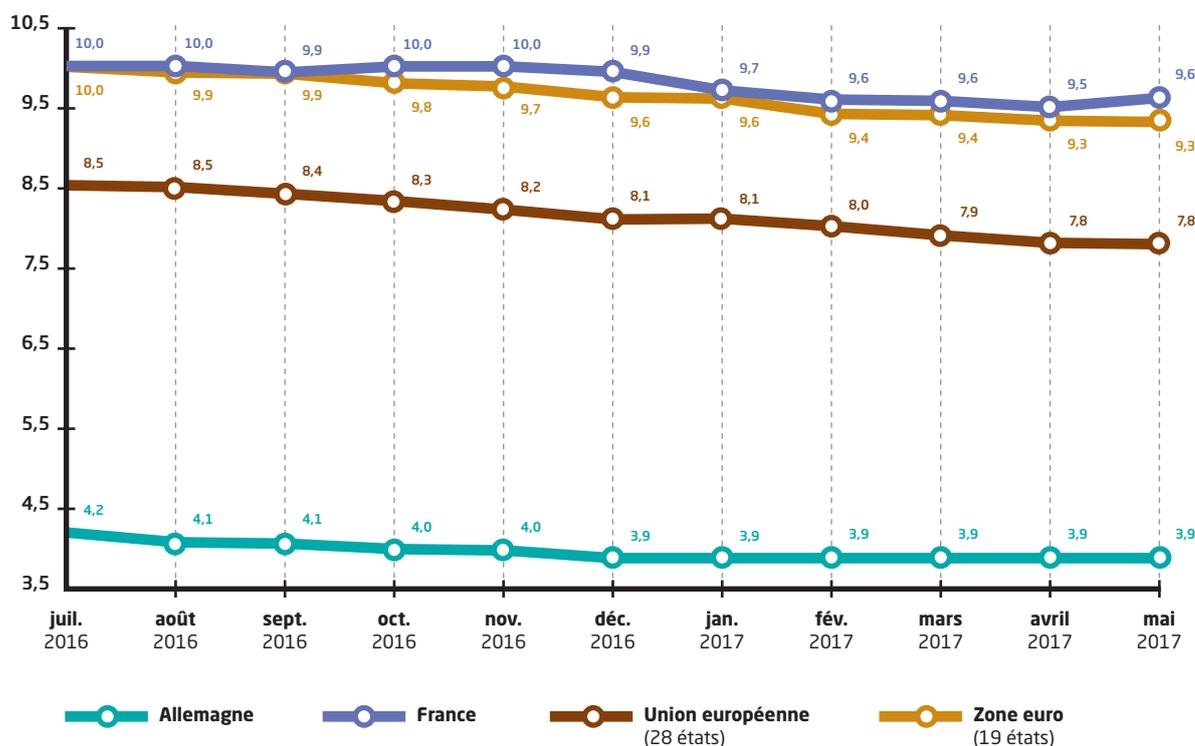
Malgré cette légère embellie, la croissance potentielle à plus long terme devrait demeurer modérée. Ce phénomène serait d'ailleurs plus marqué pour les économies avancées. En effet, les moteurs traditionnels de croissance sont aujourd'hui moins puissants. La dégradation inédite de la notation financière de la Chine, deuxième économie mondiale, compte tenu des craintes persistantes du recul de sa croissance, qui aura été divisée par 2 en 5 ans, constitue un exemple, parmi d'autres, de ce ralentissement.

Selon certains observateurs, une ère de croissance plus modeste pourrait s'ouvrir, au cours de laquelle le dynamisme du PIB des économies avancées serait durablement inférieur à celui connu de la fin de la seconde guerre mondiale à la fin des années 1970.

Dans la zone euro, la croissance devrait se limiter, en 2018 à + 1,8%, portée par les économies allemandes, portugaises et espagnoles. La France évoluera, quant à elle, à un rythme plus lent que ses voisins européens. Les instances économiques internationales anticipent un dynamisme de + 1,6% et le gouvernement anticipe dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018 une croissance de 1,7%.

Les raisons de ce retard français sont connues et demeurent multiples : le poids de la dépense publique dans l'économie, l'importance de la dette publique, l'incapacité à mener des réformes structurelles, un commerce extérieur en difficulté. La France continue par ailleurs d'être pénalisée par l'importance de son taux de chômage qui demeure au-dessus de la moyenne de la zone euro, comme le montre le graphique suivant :

## ÉVOLUTION COMPARÉE DU TAUX DE CHÔMAGE



Source :  
Commission européenne

## Un dynamisme économique accru en Pays de la Loire par rapport à l'ensemble de la France

La Région des Pays de la Loire se caractérise par son dynamisme démographique.

Aujourd'hui, peuplée de 3,7 millions d'habitants, la Région des Pays de la Loire connaîtrait, selon l'Insee, une augmentation de sa population de 22% d'ici 2050 pour atteindre 4,5 millions d'habitants. Les Pays de la Loire seraient, ainsi, la première région métropolitaine en termes de taux de croissance démographique, devant Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes. Les flux migratoires contribueraient pour deux tiers à cet accroissement de population et le solde naturel pour le tiers restant.

Toutefois, ce dynamisme d'ensemble dissimule des réalités plus contrastées.

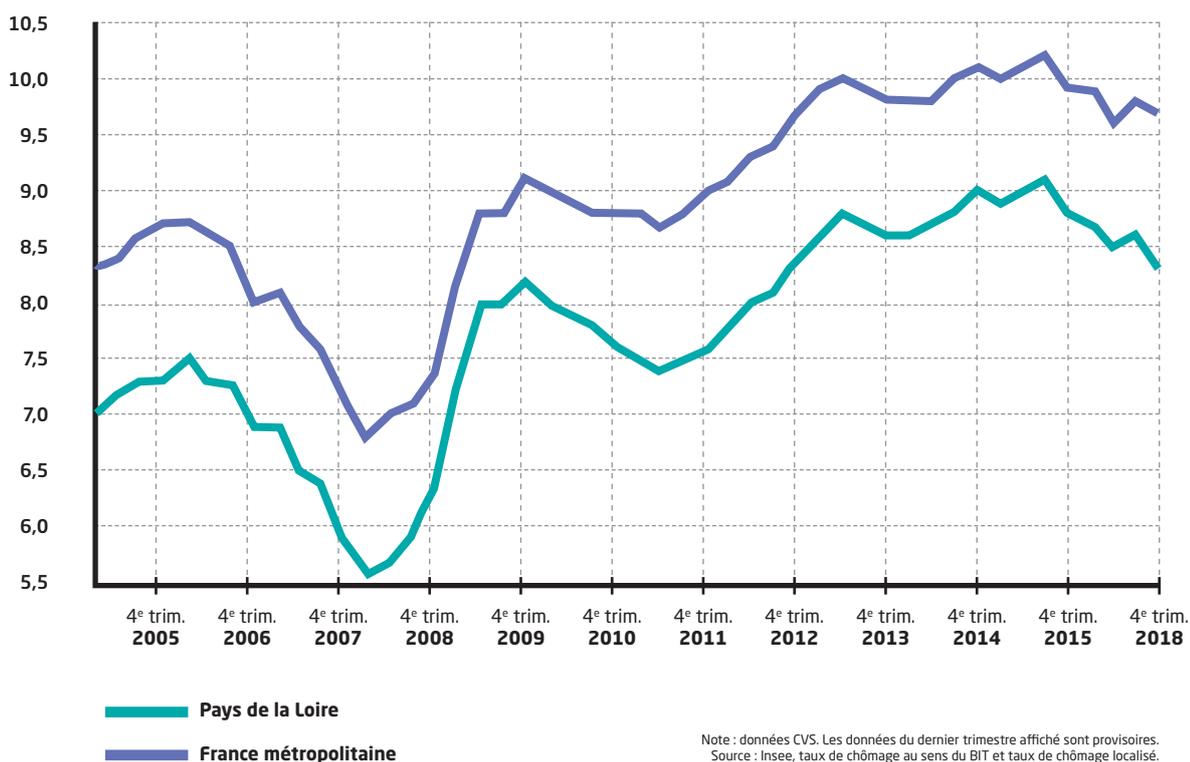
La croissance démographique concernerait essentiellement la Loire-Atlantique et, dans une moindre mesure, la Vendée et le Maine-et-Loire. Les départements littoraux représenteraient plus des deux tiers de la hausse de la population régionale tandis que la Mayenne et la Sarthe connaîtraient une croissance moindre, proche de celle du pays, avec respectivement + 0,27% et + 0,17%, en deçà de la moyenne nationale.

Alors que la reprise économique est progressive au niveau national, l'activité augmente fortement en région. Les signes d'amélioration dans l'industrie se confirment grâce à une hausse des chiffres d'affaires, des exportations et de l'investissement. Il est également possible de constater une forte accélération dans le secteur de la construction en lien avec le rebond de l'investissement des ménages impulsé par un contexte favorable : élargissement des prêts à taux zéro, taux d'intérêt historiquement bas et aides accrues à l'investissement locatif.

Par ailleurs, les Pays de la Loire ont créé près de 20 000 emplois en 2016, soit une croissance de + 2,1%. L'amélioration est plus sensible qu'au niveau national où l'emploi ne progresse que de 1,2%. En termes de créations d'emploi, la Région des Pays de la Loire retrouve ainsi son niveau d'avant-crise.

Le taux de chômage est aussi en repli sur le territoire ligérien, celui-ci s'établissant à 8,3% soit son niveau le plus bas depuis 2012. Là encore, la Région des Pays de la Loire se distingue en affichant le plus faible taux devant la Bretagne et l'Île-de-France. De surcroit, il est inférieur de 1,4 point au taux national.

### ÉVOLUTION COMPARÉE DU TAUX DE CHÔMAGE en % de la population active



Pleinement consciente des défis structurels imposés par les grandes mutations économiques mondiales, la Région a réaffirmé sa volonté de faire des Pays de la Loire un territoire innovant et performant, solidement intégré à ces nouvelles dynamiques.

La transition énergétique, la numérisation de l'économie, la relance de l'apprentissage, l'émergence de la PME du futur ou encore l'adaptation des formations aux besoins des entreprises, sont autant de priorités pour la Région. Elles contribueront au succès des Pays de la Loire au sein d'une économie en mutation dans laquelle l'innovation et l'excellence seront plus encore qu'aujourd'hui des facteurs décisifs de compétitivité à l'échelle française, européenne et mondiale.

# UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER CONTRASTÉ

## Malgré l'apparence d'une politique d'ouverture, le gouvernement a multiplié les décisions défavorables aux collectivités

Les collectivités sortent d'une période de 4 années de baisse consécutive de leurs dotations, ce qui s'est traduit pour la Région des Pays de la Loire par une perte de recettes de 172 millions d'euros en cumulé pour la DGF. Or, les annonces du Gouvernement depuis l'été sont largement défavorables aux collectivités territoriales et en particulier aux Régions.

Ainsi, l'instance de concertation utile qu'aurait pu être la Conférence des territoires s'est ouverte le 17 juillet dans un climat laissant présager des mesures difficiles pour les collectivités. En effet à cette occasion, le nouveau gouvernement a annoncé une baisse « participative » des dépenses de fonctionnement à hauteur de 13 milliards d'euros sur tout le quinquennat, revenant presque immédiatement sur la parole donnée. Celle-ci est en effet majorée de 3 milliards d'euros par rapport au programme de campagne du nouveau Président de la République.

Plusieurs décisions annoncées du gouvernement mettront les régions en difficulté dans plusieurs domaines. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Projet de Loi de Finances (PLF) apparaît en l'état comme très défavorable aux régions et pourrait encore évoluer :

- L'article 149 de la Loi de Finances Initiale pour 2017, octroyait à compter de 2018 une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) se substituant à la DGF et pérennisant dans ce cadre le fonds de soutien à l'économie. Cependant, le Premier ministre a confirmé lors du congrès annuel de Régions de France que le gouvernement n'intégrerait pas dans la base de calcul les 450 millions d'euros du fonds de soutien. Cette décision vigoureusement contestée par l'ensemble des Régions a pour effet de minorer de 123 millions d'euros les recettes des Pays de la Loire sur la période 2018-2021. Face à cette décision, les Régions de France ont rompu le dialogue avec l'État depuis son annonce au congrès d'Orléans. Ce manque à gagner, inscrit à l'article 16 du PLF 2018, est considérable au moment décisif où les Régions intègrent depuis 2017 les compétences de transports routiers et maritimes de voyageurs et ont surtout vu leur rôle consacré en matière économique.
- En 2017, le PLF avait subrepticement intégré la DC RTP dans l'enveloppe normée des concours financiers de l'État, ce qui s'est traduit par une perte de recettes de 2,6 millions d'euros pour la Région, sans que le Gouvernement n'ait fait d'annonce préalable sur cette intention. À ce stade, le PLF 2018 prévoit une nouvelle diminution de 6,3% pour les régions.
- Le PLF 2018 prévoit également une nouvelle diminution de la dotation de compensation d'exonérations à hauteur de 6,3%.

- En raison d'instructions financières nationales, la direction régionale de Pôle emploi a annoncé à la Région qu'elle ne verserait plus aux stagiaires de la formation professionnelle la rémunération prévue par le code du travail qui devra être prise en charge par la Région pour un montant de 8,2 millions d'euros par an environ. Une subvention de Pôle emploi à la Région d'un montant de 7 millions d'euros vient partiellement réduire cette dépense, mais la charge nette nouvelle pour la collectivité est élevée et se situe aux alentours d'un million d'euros.

Il convient par ailleurs de souligner qu'en parallèle un certain nombre de mesures décidées par le gouvernement précédent viennent grever durablement les dépenses des collectivités. Sans exhaustivité, on peut citer, entre autres :

- Le montant des bourses sanitaires et sociales a été aligné sur celles de l'enseignement supérieur. Cette décision nationale entraîne un surcoût significatif de près de 50% pour la Région qui n'a pas encore reçu de compensation à ce stade. Pour les Pays de la Loire, cette mesure provoque une dépense supplémentaire de l'ordre de 900 000 euros par an.
- Les indemnités de stage des étudiants en IFSI ont été revalorisées de 25%, cette évolution à la charge de la Région et non compensée à ce stade génère une dépense supplémentaire d'environ 600 000 euros par an.
- les mesures adoptées en matière de revalorisation du point d'indice pour l'ensemble des catégories A, B et C ;
- la fin des contrats aidés, les postes concernés devront être désormais intégralement financés par les collectivités ;
- la mise en place des accords PPCR qui augmentent la progression de la masse salariale ;
- les décisions prises en matière de charges patronales.

Par ailleurs, les collectivités seront confrontées à un bonus-malus sur le montant des dotations de l'État, en fonction de l'atteinte d'objectifs d'économies en fonctionnement fixés à l'avance dans le « pacte de confiance » négocié avec l'État.

Le 28 août dernier, une réunion financière sur les suites de la Conférence Nationale des Territoires a eu lieu. A l'issue de cette rencontre, il est apparu que l'effort de modération des dépenses demandé aux collectivités serait calculé par rapport à une hausse tendancielle. Cette hausse négociée serait de l'ordre de 1,2% par an sur les dépenses de fonctionnement. Elle pourrait toutefois évoluer en fonction de la situation de chaque collectivité lors des négociations entre les exécutifs locaux et les préfets.

La plus grande prudence est de mise, pour au moins deux raisons principales :

- Un mécanisme de correction est prévu dès 2019 avec des prélèvements sur fiscalité ou de nouvelles réductions de dotations pour les collectivités qui n'auront pas respecté les objectifs fixés. Ses modalités de mise en œuvre dans le cadre des contrats négociés avec 319 collectivités ne sont pas arrêtées : indicateurs financiers ou/et budgétaires à prendre en

compte, périmètre de la dépense considérée, année de référence pour mesurer les économies, niveau de réfaction de dotation en cas de non-respect des objectifs, prise en compte de la démographie. La région Pays de la Loire sera très attentive à ce que les efforts qu'elle a déjà engagés depuis 2016 soient valorisés dans le cadre du contrat et que celui-ci s'inscrive dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales.

- Le gouvernement a fait part de sa volonté de renforcer la gouvernance financière locale avec l'approfondissement de la règle d'or. Dans le cadre du pacte de confiance entre l'État et les collectivités, une nouvelle règle d'or serait instaurée. Il s'agirait d'une contrainte supplémentaire quant à un seuil de capacité de désendettement et de taux d'endettement à ne pas dépasser. Il serait décliné par catégorie de collectivités et inscrit dans le code général des collectivités territoriales. Les modalités détaillées de ce nouveau mécanisme ne sont pas encore connues par la Région au moment de l'écriture du présent document.

Le maintien des arbitrages gouvernementaux conduirait à faire des Régions le seul échelon territorial à subir une nouvelle perte de recettes, en contradiction avec les engagements du Président de la République. Même si la question juridique fait débat, les Régions ont bien reçu un transfert de fait en matière économique, dont une importante partie des dépenses est pérenne. La décision de suppression du fonds par le Gouvernement est susceptible de méconnaître le principe constitutionnel de compensation des charges transférées, consacré depuis 2003 par l'article 72-2 de la Constitution.

Enfin, le revirement sur le fonds de compensation de la compétence de développement économique, qui diminue le montant des recettes des Régions, apparaît incohérent au regard des dernières réformes. En effet, les Régions se sont vues reconnaître dans les dernières années un véritable rôle d'animateur de l'action publique locale et ont vu leurs compétences s'étendre et se renforcer avec les lois MAPTAM et NOTRe. Par conséquent, un effort financier de cette ampleur apparaîtrait incompréhensible et contre-productif alors même que des économies ont déjà été engagées.

La Cour des comptes relève d'ailleurs dans son audit de juin 2017 sur la situation et les perspectives des finances publiques, que le solde financier des collectivités territoriales s'est sensiblement amélioré, avec une forte contribution des départements et des régions. Au total, le solde des collectivités redevient positif grâce à une baisse des dépenses locales, de -0,8% en 2016 après -0,9% en 2015. Le solde passe de -0,1 milliard d'euros en 2015 à + 3 milliards d'euros en 2016, contrairement au déficit des administrations centrales qui ne s'est pas réduit et se situe à 3,4% du PIB environ.

Le gouvernement doit donc prendre conscience au plus vite de l'impasse vers laquelle il entraîne l'action publique régionale alors que 78% des Français souhaitent poursuivre le processus de décentralisation en confiant davantage de responsabilités aux conseils régionaux selon un sondage Opinionway de septembre 2017. Selon cette même source, 86% des Français considèrent qu'une meilleure répartition des compétences entre l'État et les Régions permettrait de réduire efficacement la dépense publique.

## Des hypothèses d'évolution des recettes plus dynamiques que lors les trois dernières années

Alors que les dotations de l'État étaient devenues la clef de voûte de l'architecture des recettes régionales, provoquant un phénomène de dépendance préoccupant, ce phénomène a été atténué récemment. Les recettes actuelles des Régions ont retrouvé un potentiel plus dynamique.

En 2015, la réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage a permis de réduire, une première fois, cette dépendance en octroyant aux Régions une nouvelle fiscalité dynamique, la taxe d'apprentissage, qui s'est substituée à une ancienne dotation. En 2017, l'annonce de la substitution de la DGF régionale par l'octroi d'une part de TVA laisse espérer en 2018 une amélioration de l'autonomie financière des Régions et un dynamisme accru de leurs recettes fiscales.

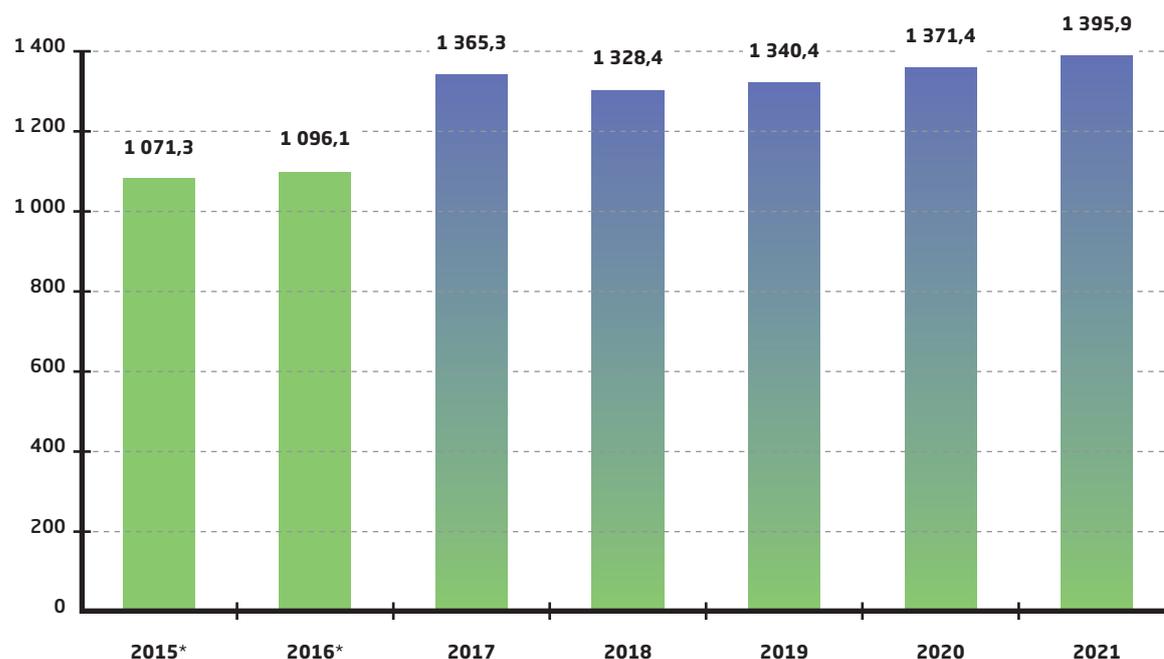
Ainsi, alors qu'entre 2010 et 2017 les dotations de l'État représentaient près de 32% des recettes de la Région, elles ne représenteront plus que 2,7% en 2018 et 2,0% à l'horizon 2021 tandis que le poids de la fiscalité régionale sera proche de 92%.

En parallèle, les hypothèses d'évolution des recettes régionales s'avèrent plus optimistes que les années précédentes notamment en ce qui concerne la CVAE et les recettes liées à l'apprentissage. En effet, jusqu'à présent, il était difficile d'appréhender le dynamisme de ces recettes. Dans le cas de la CVAE, le manque de recul sur son dynamisme incitait à la prudence. Pour la taxe d'apprentissage, le dynamisme constaté était totalement déconnecté des hypothèses anticipées par l'État sur l'évolution de la masse salariale.

Par conséquent, la prospective actualisée des recettes de fonctionnement sur le mandat (fiscalité, dotations et politiques publiques comprises) est la suivante :

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015-2021 EN COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPÉ

en millions d'euros



La forte hausse des recettes entre 2016 et 2017 est liée au changement de périmètre consécutif à la mise en place des transferts prévus par loi NOTRe et à la perception de 50% des recettes de CVAE en 2017 contre 25% en 2016. La baisse constatée en 2018 par rapport à 2017 est liée à la fin du plan 500 000 formations pour lequel 58 millions d'euros de recettes sont attendues en 2017.

## **La fiscalité directe, sur laquelle la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux**

### **La CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)**

De façon schématique, le montant de CVAE perçu en année N correspond à la valeur ajoutée créée par les entreprises du territoire ligérien en année N-2. Ainsi, la recette 2018 est fonction de la valeur ajoutée réalisée par les entreprises en 2016 et donc du dynamisme économique enregistré deux années auparavant.

À ce jour, les collectivités n'ont pas encore été destinataires d'une notification prévisionnelle de CVAE pour 2018. Toutefois, les dernières années se sont traduites par une évolution positive, et le caractère particulièrement volatil de cette recette lors de son instauration se résorbe progressivement. Dans ce contexte, la prospective est fondée sur une croissance de 3,3 % en moyenne par an. Le montant prévisionnel pour le BP 2018 s'établit ainsi à 442 millions d'euros en 2018. Ce montant ne prend pas en compte le projet de territorialisation de la CVAE car la pérennisation de cette disposition de la Loi de finances rectificative pour 2016 semble compromise.

### **Les IFER (Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau)**

Depuis 2010, les trois niveaux de collectivités bénéficient de la CVAE en contrepartie de la suppression de la taxe professionnelle. Ce dispositif n'étant pas suffisant pour couvrir les recettes issues de l'ancienne taxe, le législateur a instauré les IFER afin que les grandes entreprises de réseau (ferroviaires, téléphoniques...) continuent de contribuer à la solidarité nationale à un niveau similaire à celui constaté antérieurement.

Dans ce cadre, les Régions se sont vues attribuer deux parts d'IFER dont le montant total prévu en 2018 est de 33,8 millions d'euros pour les Pays de la Loire. Il est envisagé une progression de la part IFER ferroviaire de 0,8 % par an jusqu'en 2021. Ainsi, son montant s'élèverait à 12,1 millions d'euros en 2018.

La part IFER répartiteurs principaux, d'un montant anticipé à 21,7 millions d'euros, est quant à elle adossée aux lignes téléphoniques des répartiteurs principaux et sur les commutateurs, regroupant les unités de raccordement d'abonnés et les cartes d'abonnés. Son assiette est dégressive car assise sur la boucle locale cuivre, concurrencée par le développement d'une nouvelle technologie, celle de la fibre optique. Néanmoins, au regard des derniers comptes administratifs, cette dégressivité est marginale. Il est donc proposé de figer à 21,7 millions d'euros le montant de cette recette pour l'ensemble du mandat.

### **Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources)**

Conformément aux dispositions de la Loi de finances initiale pour 2010, la Région perçoit depuis 2011 deux dotations permettant d'assurer le respect de la clause de garantie individuelle de ressources dans le cadre de la réforme fiscale.

En complément de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), inscrite au titre des dotations de l'État et présentée ci-dessous avec les autres dotations, la Région reçoit un reversement (FNGIR), inscrit au même titre que les produits de la fiscalité directe locale. Il s'agit d'un reversement des Régions qui, contrairement aux Pays de la Loire, ont été bénéficiaires de la réforme. Ce reversement n'étant pas indexé, il est par conséquent reconduit à un montant identique de 15,9 millions d'euros.

### **La fiscalité indirecte avec pouvoir de taux**

La fiscalité indirecte sur laquelle les Régions disposent encore d'un pouvoir de taux se limite désormais à la taxe sur les cartes grises et à la part de TICPE dite « Grenelle ».

En octobre 2005, le Conseil des ministres de l'Union européenne avait autorisé la France à appliquer, à compter de 2007 et pour une durée de trois ans, des tarifs différenciés au niveau régional, l'objectif étant de compenser le dynamisme des charges transférées par la loi Liberté et Responsabilité Locales de 2004. L'autorisation avait ensuite été reconduite.

Toutefois, l'article 89 de la Loi de Finance Rectificative pour 2016 a mis fin au dispositif de modulation par les Régions d'une fraction de la taxe sur les supercarburants et le gazole et a instauré en contrepartie une part de TICPE régionale égale au plafond de modulation.

Cette disposition, contraire au droit européen était en effet menacée de disparition depuis plusieurs années. Sa suppression entraîne pour les Régions l'impossibilité de revoir à la baisse les tarifs qu'elles appliquaient jusqu'ici sur les carburants au titre de la part modulation.

### **La TICPE Grenelle**

Depuis 2011, les régions ont la faculté de majorer d'une seconde tranche la TICPE applicable au carburant vendu sur leur territoire (0,73 €/hl pour les supercarburants et 1,35 €/hl pour le diesel) dans le but exclusif de financer des grands projets d'infrastructures de transports durables.

La base taxable est la même que la part modulation mais les tarifs applicables étant différents, l'évolution du produit de cette taxe diffère légèrement de celle de la tranche modulation. Néanmoins, cette recette se caractérise par son caractère particulièrement atone, c'est pourquoi son montant est figé à 41 millions d'euros sur l'ensemble du mandat.

### **La taxe sur les cartes grises**

Conformément à l'engagement de stabilité fiscale durant la mandature, le tarif applicable restera fixé à 48 euros par CV, par conséquent le dynamisme de cette recette reposera sur l'augmentation du nombre d'immatriculations en lien avec les ventes de véhicules neufs.

Le compte administratif prévisionnel 2017 traduit un dynamisme important par rapport à 2016. Néanmoins, le montant de cette recette ne reposant que sur le flux des immatriculations de l'année, le dynamisme que l'on enregistre sur l'exercice 2017 ne présage pas d'un dynamisme en 2018 si les ventes de véhicules neufs déclinent. C'est pourquoi, par prudence, il est proposé une inscription de recettes de 132 millions d'euros (contre 134 millions d'euros envisagés en 2017). Par la suite l'évolution envisagée s'établit à 1% par an.

## La fiscalité indirecte sans pouvoir de taux

### Le droit à compensation forfaitaire

Le financement des transferts de compétences issus de la loi « Libertés et responsabilités locales » (LRL) de 2004 s'est effectué via l'octroi d'une fraction unique de tarif de TICPE portant sur le gazole et le supercarburant sans plomb.

Il s'agit d'une part forfaitaire, ce qui explique son caractère particulièrement atone. Cela a notamment été le cas entre 2010 et 2014 en raison de l'absence de nouveaux transferts de compétences. Ce montant forfaitaire a été revalorisé de 8,6 millions d'euros en 2015 pour intégrer le financement de la formation professionnelle. En 2016 et 2017, cette part forfaitaire a évolué sous l'effet de la compensation du transfert des agents du CREPS, des agents des fonds européens, du dispositif NACRE et de la prise en charge de la formation professionnelle au sein de la Maison d'arrêt du Mans. Lors de l'élaboration du BP 2017, les effets de la revalorisation en année pleine n'étaient pas connus.

Pour l'année 2018, il est proposé de rebaser le montant de cette recette en fonction des dernières notifications relatives à 2017 à 153,24 millions d'euros et de figer ensuite ce montant sur la période 2019 - 2021. Toutefois, ce montant sera ajusté au cours de l'année au titre de la formation professionnelle sous l'effet de l'arrêté du 18 mai 2017 qui revalorise de 25% les indemnités de stage des étudiants en IFSI ainsi que du décret du 28 décembre 2016 qui aligne le montant des bourses du sanitaire post-bac sur l'enseignement supérieur.

### La TICPE dite « modulation »

Le montant de cette recette est fonction des tarifs applicables par type de carburant et de la consommation régionale de carburant. L'article 89 de la loi de finances rectificative de 2016 a figé de façon pérenne le montant de ces tarifs au maximum des plafonds précédemment autorisés lorsque les Régions disposaient encore d'un pouvoir de modulation, soit 1,77 €/hl pour les supercarburants et 1,15 €/hl pour le gazole.

Depuis son instauration, cette recette s'est révélée particulièrement atone, quasiment stable à 39,7 millions d'euros. En 2016, en raison de la baisse des prix du pétrole, la consommation régionale de carburant a connu une évolution sensible et le montant de la recette s'est élevée à 41,8 millions d'euros. Toutefois les prix du pétrole ont connu un seuil plancher en 2016. Suite à la décision en mai dernier de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole de prolonger de neuf mois, jusqu'à fin mars 2018, l'accord de réduction de la production de pétrole entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, les cours pourraient remonter et freiner la consommation régionale.

C'est pourquoi il est proposé une recette s'élevant à 41 millions d'euros pour 2018. Pour les exercices suivants, ce montant est figé jusqu'en 2021.

### La Taxe sur la Valeur Ajoutée

Comme cela l'a été précisé en introduction, les Régions disposeront à compter de 2018 d'une fraction de TVA transférée par l'État. Au regard des annonces gouvernementales, le fonds de développement économique, d'un montant de 27,7 millions d'euros pour la Région des Pays de la Loire n'est pas intégré

à cette nouvelle recette. Comme les autres régions françaises, les Pays de la Loire demandent avec force au Gouvernement de revenir sur cette décision et de respecter la parole donnée. Des ajustements pourront être nécessaires lorsque la loi de Finances initiale pour 2018 aura été définitivement adoptée dans les derniers jours de décembre. Ils seront réalisés dans le cadre des décisions modificatives. Le montant proposé, soit 190,8 millions d'euros, correspond au montant de DGF 2017 augmenté du dynamisme de la TVA entre 2018 et 2017.

Si la non prise en compte du fonds de développement économique était in fine confirmée, elle représenterait une perte de recettes estimée à 123 millions d'euros d'ici 2021. À la perte annuelle de 27,7 millions d'euros s'ajoute en effet une perte induite correspondant au dynamisme attendu de la TVA, celle-ci s'accroîtrait donc d'année en année.

### Les recettes liées au financement de l'apprentissage

La réforme du financement de l'apprentissage initiée par la loi du 5 mars 2014 a conduit à une refonte des recettes affectées aux Régions pour compenser le coût de cette compétence. Suite à la suppression de la Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle (DDRFPA) et à la réforme du financement des primes aux employeurs d'apprentis en 2014, puis à la création de la nouvelle taxe d'apprentissage en 2015, les Régions perçoivent désormais, au titre de la politique apprentissage, trois recettes distinctes.

Il convient de souligner que depuis 2015, année d'instauration de la part variable, les évolutions de cette recette sont totalement déconnectées de l'évolution de la masse salariale. Ainsi, alors que l'État prévoyait une évolution comprise entre 1,5% et 2%, la part variable de cette taxe a pourtant évolué sur la période 2015-2017 de respectivement 6%, 53,9% et 29,3%. En volume, on constate une augmentation moyenne annuelle de 3,8 millions d'euros qu'il convient donc d'appliquer pour la période 2018-2021.

Les prévisions au titre de l'année 2018 s'élèvent à 140 millions d'euros :

- La nouvelle aide au recrutement d'apprentis : Cette aide évolue en fonction du nombre de contrats d'apprentis signés sur le territoire ligérien entre le 1<sup>er</sup> juillet de l'année N-1 et le 30 juin de l'année N. Elle connaît un dynamisme significatif (+2,8% par an anticipé sur toute la durée du mandat) qui traduit le succès du plan de relance de l'apprentissage issu du Grenelle régional de mars 2016 et de la mobilisation forte de l'ensemble des acteurs pour une reprise de confiance des entreprises dans l'apprentissage. Son montant pour 2018 est évalué à 6,7 millions d'euros.
- La prime aux employeurs d'apprentis : Cette prime était auparavant compensée forfaitairement. En 2014, elle était calculée au réel sur la base des contrats conclus au 31 décembre de l'année précédente. Jusqu'à présent elle était versée sous forme de dotation et de TICPE. Depuis 2016, cette recette est exclusivement versée sous forme de TICPE. Par ailleurs, depuis 2017, son montant est figé et calculé sur la base des contrats d'apprentissage constatés au 31 décembre 2013. En cohérence avec le montant attendu en 2017, cette recette est figée à 16,36 millions d'euros sur le mandat.
- La part régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage : Cette composante constitue la part la plus importante de la recette destinée au financement de l'apprentissage. Elle comprend 2 volets :

- Une part fixe composée de deux fractions, le montant a vocation à rester inchangé à 98,4 millions d'euros. :
  - La première correspond à 51% de la nouvelle taxe d'apprentissage dont l'assiette correspond à 0,68% de la masse salariale ;
  - Par ailleurs, les Régions devant, à l'origine, percevoir 56% de cette nouvelle taxe, l'État compense ces 5% en moins par le versement d'une part supplémentaire de TICPE indexée sur la masse salariale.
- Une part variable : l'État, prévoyant que la part régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage serait dynamique car indexée sur la masse salariale et donc générant un montant de recettes supérieur à celui des recettes historiques, a décidé que ce solde positif serait redistribué aux Régions au vu de la richesse de taxe d'apprentissage des CFA et des effectifs d'apprentis dans chaque région.

Selon la Loi de Finances initiale, cette part doit en principe évoluer comme la masse salariale N-2. Or en 2016, on a constaté une décorrélation entre les évolutions mentionnées en loi de finances initiales et la recette réellement perçue : 1,7 % en LFI contre 53,9% en réalité, soit 11 M€ de recettes supplémentaires.

Ce fort dynamisme s'explique également en partie par les critères de répartition de cette fraction : le dynamisme de la taxe est en effet redistribué entre les régions en fonction du niveau de taxe par apprenti dans les CFA et du poids des effectifs (notamment ceux de niveau V et IV, relativement élevés dans notre région) ; ces critères conduisent la Région à percevoir aujourd'hui plus de 8% du dynamisme national de la taxe. Ainsi à critères constants, la hausse annuelle de 3,8 millions d'euros pour notre région correspond à une progression de la taxe d'apprentissage nationale de 3%.

La notification prévisionnelle de l'État pour l'exercice 2017 reçue en août dernier indique une recette s'élevant à 14,2 millions d'euros, soit +29% par rapport à 2016. Pour l'année 2018, la prévision de recettes est évaluée à 18,6 millions d'euros.

### **Les recettes de la formation professionnelle**

Cette recette comprend les deux composantes suivantes :

- Une part TICPE dont l'assiette est nationale et figée depuis 2012 et dont la quote-part de la Région est inchangée depuis 2014. Par conséquent, il est proposé de reconduire son montant de 13,95 millions d'euros sur la période 2018-2021.
- Au-delà de cette fraction de TICPE, le financement de la formation professionnelle inclut également, depuis 2014, le transfert aux Régions des frais de gestion perçus par l'État au titre de la taxe d'habitation et de la Cotisation économique territoriale dont l'évolution est estimée à 2,5% par an. Les prévisions de recettes au titre des frais de gestion pour 2018 s'élèvent à 30,8 millions d'euros.

## Les concours financiers de l'État

### La Dotation globale de décentralisation (DGD)

Cette recette vise à compenser le coût des transferts de compétences. La DGD régionale a été ajustée à la hausse en 2017 car elle a été complétée d'un montant de 1,5 millions d'euros au titre de l'ajustement de la compensation du décret Gare de 2012 ayant instaurée la redevance quai. Cet ajustement correspond à un rattrapage au titre des années 2014 à 2016.

Par conséquent, il est proposé de rebaser le montant de la DGD 2018 à 19 millions d'euros (contre 18,6 millions d'euros au BP 2017) et de figer ensuite le montant jusqu'en 2021.

### La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Comme c'est le cas chaque année, les concours financiers de l'État financent des mesures nouvelles. Pour 2017 il s'agissait de :

- la hausse des dotations de péréquation destinées au bloc communal ;
- la hausse de la DGF liée à la croissance démographique ;
- les conséquences des modifications de périmètres intercommunaux ;
- et surtout l'évolution des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale. Celles-ci étaient en nette progression, notamment sous l'effet de l'exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière pour les personnes à revenus modestes.

Afin de financer ces mesures sans augmenter le niveau des concours financiers aux collectivités, l'État a, à l'instar des années précédentes, eu recours aux variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Toutefois, afin de ne pas présenter de baisse de l'ordre de 60 ou 80% de ces variables et ainsi, limiter artificiellement cette nouvelle ponction à hauteur de 21,5%, la Loi de Finances initiale pour 2017 en a élargi le périmètre en y intégrant la DCRTP des départements et des régions. De fait, les départements et les régions se sont substitués à l'État pour financer le bloc communal.

Il convient, par ailleurs, de rappeler le caractère inéquitable de cette disposition car elle revient à ponctionner financièrement les collectivités « perdantes » de la réforme fiscale de 2010. En effet, pour mémoire, la DCRTP a été instaurée afin que le niveau de ressources fiscales de chaque collectivité soit au minimum égal à celui perçu avant la réforme. Par conséquent, seules celles dont le niveau de ressources en 2011 était inférieur à celui de 2010 ont bénéficié de cette recette.

Cette ponction de l'ordre de 76 millions d'euros au total pour les Régions en 2017, a été répartie au prorata du poids de la DCRTP de chaque Région au regard de la DCRTP totale. Cela s'est traduit pour les Pays de la Loire par une baisse de 2,6 millions d'euros, soit -16,4%.

Par prudence, lors de l'élaboration de la prospective financière, cette évolution a été reconduite chaque année jusqu'en 2021 générant une baisse substantielle de cette recette qui s'élèverait selon cette hypothèse à 11,1 millions d'euros en 2018. Lors de sa présentation, le PLF 2018 prévoit que cette baisse soit de 6,3% pour les régions.

## **Les allocations compensatrices**

Depuis 1996, les relations financières entre l'État et les collectivités sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée ». Cette enveloppe regroupe les principaux concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.

Les allocations compensatrices servent de variables d'ajustement à cette enveloppe et permettent de neutraliser l'évolution des autres concours financiers qui y sont intégrés (les majorations de la DGF liées à la progression des dotations de péréquation par exemple).

En 2017, et au même titre que la DC RTP, en raison de la nécessité de financer l'exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière pour les personnes à revenus modestes, la baisse appliquée à cette recette a été plus importante que les années précédentes : -16,4% contre -7% antérieurement.

Par prudence, les hypothèses de recettes pour les années 2018 à 2021 reconduisent cette évolution de -16%. En conséquence, les prévisions pour les allocations compensatrices s'élèvent à 5,4 millions d'euros en 2018. Lors de sa présentation, le PLF 2018 prévoit que cette baisse soit de 6,3% pour les régions.

## **La Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

Depuis 2008, le montant de la DRES de chaque Région est forfaitisé. En application de l'article L. 4332-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 30 de la Loi de Finances pour 2012, le principe de non-indexation a été pérennisé. Par conséquent son montant est reconduit à l'identique et s'élève à 23,1 millions d'euros.

## **Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Depuis le plan de lutte contre la crise mis en place par le Gouvernement en 2009, le FCTVA de l'année N est calculé sur une base de dépenses d'investissement dites éligibles et mandatées en N-1. De façon schématique, le montant du FCTVA dépend des dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage ou pour l'acquisition de biens déjà achevés. Les subventions versées ne donnent en revanche pas lieu à récupération. Par ailleurs, le taux de remboursement du FCTVA s'élève désormais à 16,404% depuis le 1er janvier 2015, contre 15,762% auparavant.

Cette recette oscillerait entre 15 et 16 millions d'euros. Par ailleurs, la Loi de Finances pour 2016 a introduit une nouveauté concernant le FCTVA, à savoir l'élargissement du bénéfice du fonds aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie. En 2018, cette recette complémentaire est évaluée à 0,2 million d'euros.



# LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE 2018 - 2021 DE LA RÉGION

La construction des budgets cibles de la période 2018 - 2021 s'est appuyée sur les principes budgétaires présentés dans l'introduction générale. Cette trajectoire pourra naturellement être ajustée au regard des décisions budgétaires gouvernementales et de la situation économique. Ses fondements seront préservés jusqu'à la fin du mandat. Pour comprendre les défis auxquels doit répondre la stratégie financière régionale, il est nécessaire de rappeler en premier lieu la situation financière de la Région en décembre 2015.

## La situation financière de la Région en décembre 2015 : un héritage lourd à porter

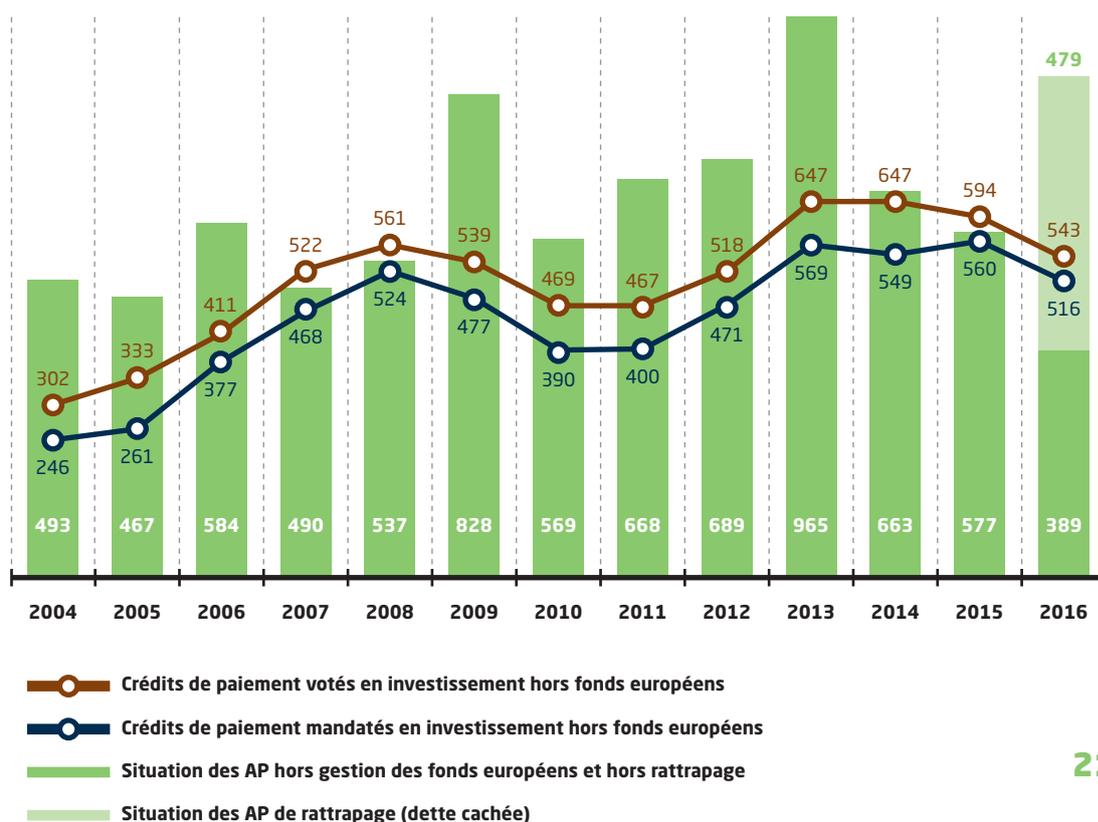
### Les votes des autorisations de programme depuis 2004

Les autorisations de programme votées par la Région ont connu un emballement lors de la précédente mandature. On relève en particulier deux pics très importants pour l'investissement :

- en 2009, dernière année complète du mandat 2004-2010 avec 828 millions d'euros d'autorisations de programme votés ;
- en 2013, avec 965 millions d'euros d'autorisations de programme votés.
- en 2014 et 2015, les inscriptions restent très élevées, en intégrant les autorisations de programme de rattrapage, finalement votées en 2016, la moyenne annuelle pour ces deux années aurait été de 859,5 millions d'euros.

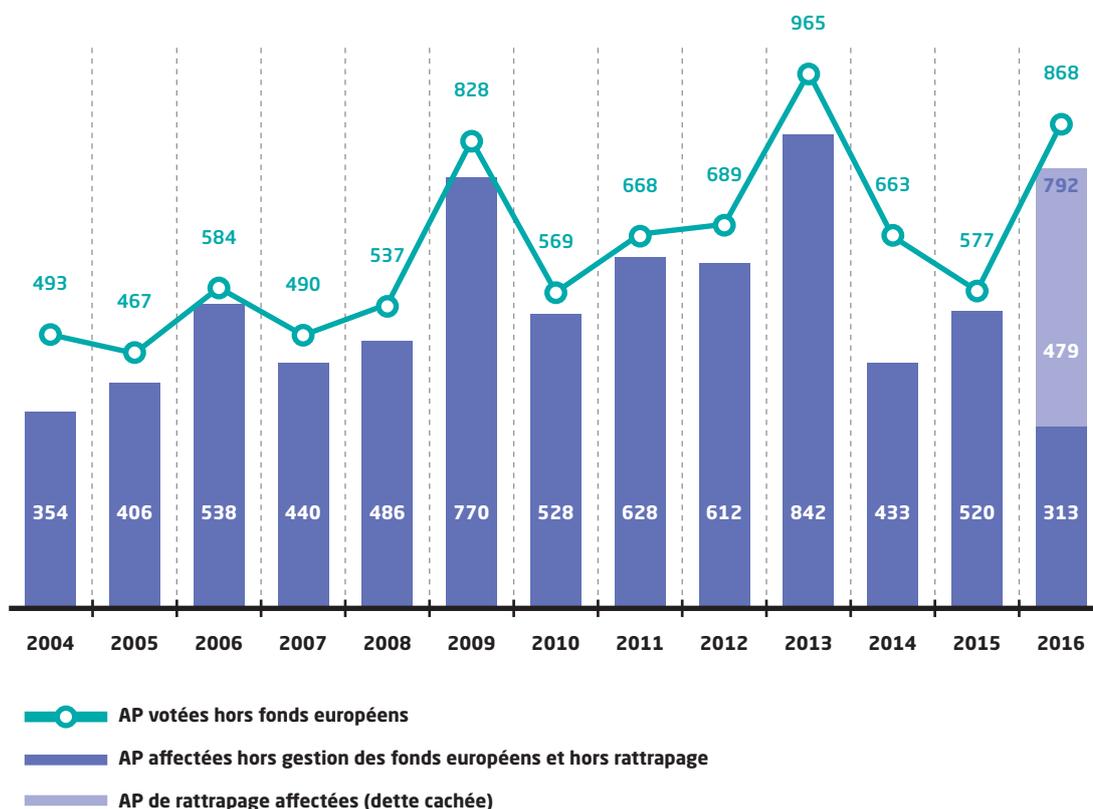
### COMPARAISON DES VOTES SUR AP ET CP D'INVESTISSEMENT SUR PROGRAMME HORS GESTION DES FONDS EUROPÉENS

en millions d'euros



Néanmoins, la réalité a été différente. Le volume des autorisations de programme affectées n'a pas augmenté de manière comparable. Leur vote a en effet eu lieu bien avant la maturité des projets justifiant une intervention régionale.

### VOLUME D'AP AFFECTÉES HORS GESTION DES FONDS EUROPÉENS en millions d'euros



Malgré ces votes très anticipés, les sommes affectées ont atteint un montant totalement disproportionné avec les capacités de paiement de la Région.

Une autorisation de programme affectée génère progressivement des crédits de paiement, selon un rythme variable en fonction des politiques publiques, généralement compris entre 4 à 9 ans. Par exemple, les autorisations de programme pour les subventions d'investissement aux lycées privés seront consommées pour l'essentiel sur 4 exercices alors que les dépenses d'investissement en faveur du matériel roulant ferroviaire s'échelonnent sur 8 à 9 ans.

Ainsi, les autorisations de programme affectées génèrent, globalement, un volume comparable de crédits de paiement. Des effets de caducité ou d'économies sur des projets peuvent, à la marge, réduire le montant finalement payé sans impact significatif sur la trajectoire d'ensemble.

L'exécutif de la précédente mandature a fait le choix d'augmenter de manière considérable les autorisations de programme à compter de 2011. Ce choix contribue à réduire les marges de manœuvres pour le mandat actuel.

## Les crédits de paiement depuis 2004

L'analyse des crédits de paiement d'investissement depuis 2004 montre très clairement quatre faits :

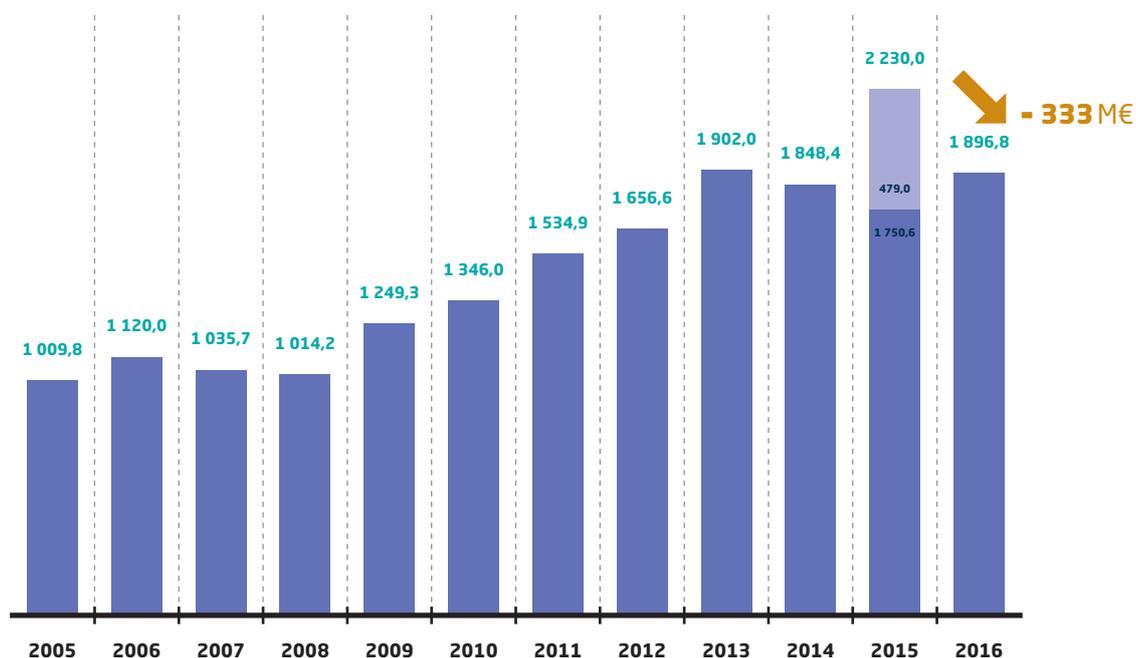
- Alors que la moyenne des crédits de paiement était raisonnable sur la période 2004-2009, avec un volume moyen de 445 millions d'euros par an, ils ont augmenté très sensiblement entre 2010 et 2015, avec un montant moyen de 557 millions d'euros. Entre 2013 et 2015 la moyenne en compte administratif a même atteint 584 millions d'euros.
- Cette augmentation est la conséquence directe du volume d'ouverture des autorisations de programme qui a eu lieu parallèlement durant ce mandat.
- Néanmoins, ces crédits de paiements, même pour les années 2013-2015, se sont révélés insuffisants au regard de l'ampleur des ouvertures d'autorisations de programme, ce qui s'est traduit mécaniquement par des restes à payer importants pour les exercices 2016 et 2017.
- Ce niveau de dépenses d'investissement apparaît d'autant moins justifié que la situation des Pays de la Loire était plus favorable que celle d'autres régions avec une meilleure croissance économique en 2013, 2014 et 2015. Un soutien contra-cyclique à l'économie ne peut donc justifier cette « bosse » qui se révèle d'ores et déjà très coûteuse pour la Région et continuera de l'être dans les années à venir.

## Les restes à payer depuis 2004

L'analyse des restes à payer depuis 2004 montre leur doublement entre 2008 et 2013 car ils passent de 1 milliard à 2 milliards, ce qui est considérable. Cela souligne clairement que le volume des autorisations de programme votées dépassait largement les capacités budgétaires de la Région. Lors du début de la mandature actuelle, les restes à payer avaient encore augmenté pour atteindre 2,2 milliards d'euros.

Grâce à des décisions rapides de la nouvelle majorité régionale, le niveau des restes à payer a été ramené à 1,9 milliards d'euros en 2016. Malgré l'intégration des opérations de rattrapage de 479 millions d'euros liées à des opérations approuvées mais non entièrement budgétées durant le mandat précédent, une baisse nette de 333 millions d'euros a été engagée par rapport à 2015.

**ÉVOLUTION DES RESTES À PAYER  
(AP AFFECTÉES NON COUVERTES PAR DES CP MANDATÉS)**  
en millions d'euros



C'est dans ce contexte budgétaire dégradé que la nouvelle majorité régionale a construit une nouvelle stratégie régionale.

## Les orientations budgétaires 2018 - 2021 de mise en œuvre de la stratégie régionale

### Réduire le volume d'autorisations de programme à un niveau compatible avec la stratégie de la collectivité

Il apparaît indispensable de réduire très sensiblement le volume des autorisations de programme sur le mandat 2016-2021, au regard du mandat précédent, qui a généré le volume de dettes et de restes à payer que l'on connaît.

Il convient de rappeler que ces prévisions seront ajustées chaque année en fonction des décisions gouvernementales et de l'évolution des recettes régionales.

En matière d'autorisations de programme, la prospective est la suivante :

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTÉES ET PRÉVUES hors fonds européens, en milliards d'euros



L'enjeu est d'absorber les restes à payer issus du précédent mandat tout en permettant le lancement et la poursuite des projets de la majorité régionale. Le volume d'autorisations de programme qui y sera consacré devra être compatible avec le niveau des crédits de paiement que la trajectoire financière de la collectivité permet d'inscrire.

L'importance des autorisations de programme en 2016-2017 traduit la volonté de la majorité régionale d'agir vite dès le début du mandat en ouvrant très rapidement les autorisations de programme destinées à ses actions prioritaires : transition énergétique, pacte sur la ruralité, contrats territoires-région, aménagement numérique, routes, etc.

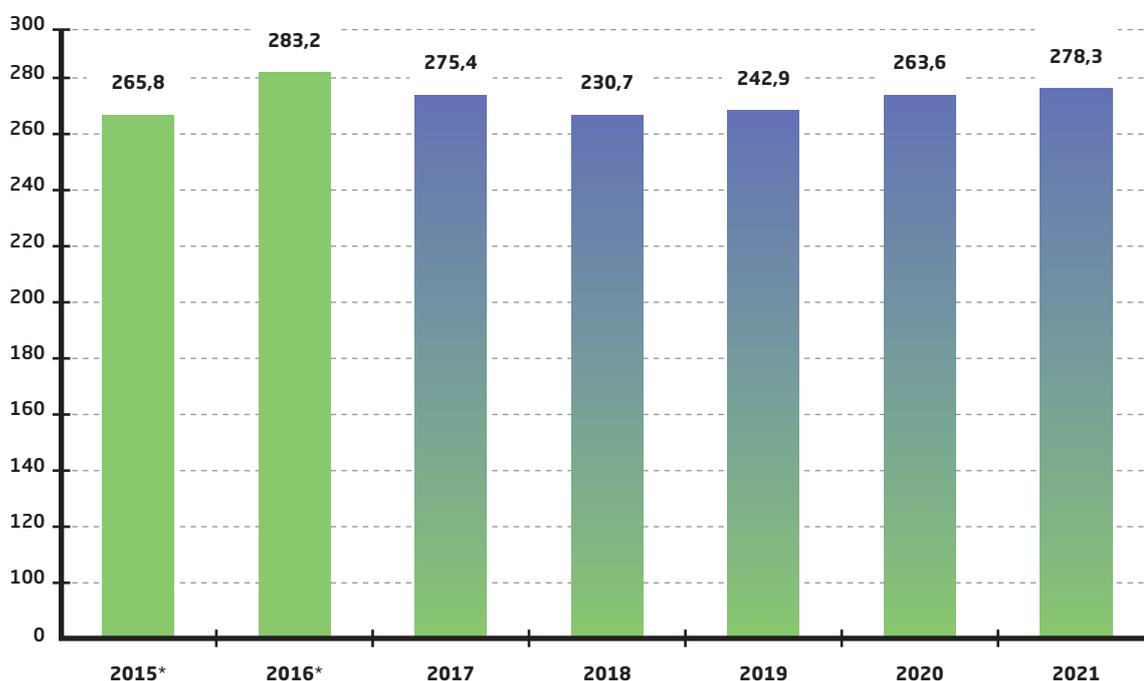
### Préserver un niveau élevé d'épargne brute

Afin de préserver un haut niveau d'épargne brute, il est nécessaire de maîtriser durablement des dépenses de fonctionnement. La Région va poursuivre ses efforts d'économies, pour respecter et même dépasser, la norme de progression des dépenses de fonctionnement fixée par le gouvernement. Il est inscrit dans le PLF une norme d'augmentation moyenne de 1,2% par an, la Région se fixe une progression de l'ordre de 1% par an en moyenne.

Au regard de ces objectifs sur la section de fonctionnement et des prévisions de recettes, l'épargne brute devrait s'établir de la façon suivante sur le mandat.

## ÉPARGNE BRUTE EN COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPÉ

en millions d'euros



Il convient de souligner que le revirement du Gouvernement sur l'intégration du fonds de soutien à l'économie dégrade sensiblement le niveau de l'épargne brute, puisque pour rappel, ce sont 123 millions d'euros de manque à gagner pour la Région. Respecter la trajectoire financière de la Région implique dans ce contexte dégradé d'adopter de nouvelles mesures d'économies en fonctionnement.

La diminution de l'épargne brute entre 2017 et 2018 est, pour l'essentiel, due à la non reconduction du fonds de soutien au développement économique.

### Maintenir un haut niveau d'investissement sur la période 2018-2021

En matière de crédits de paiement d'investissement, la stratégie repose sur une cible de dépense de 450 millions d'euros en moyenne sur le mandat. Une stabilisation est proposée autour de 430 millions d'euros en compte administratif à partir de 2019. L'emprunt d'équilibre serait par conséquent également en diminution excepté en 2018, année où la Région doit faire face à un pic de remboursement du capital en raison du remboursement de l'emprunt obligataire contracté auprès des ligériens en 2012.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET FONDS EUROPÉENS EN COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPÉ

en millions d'euros

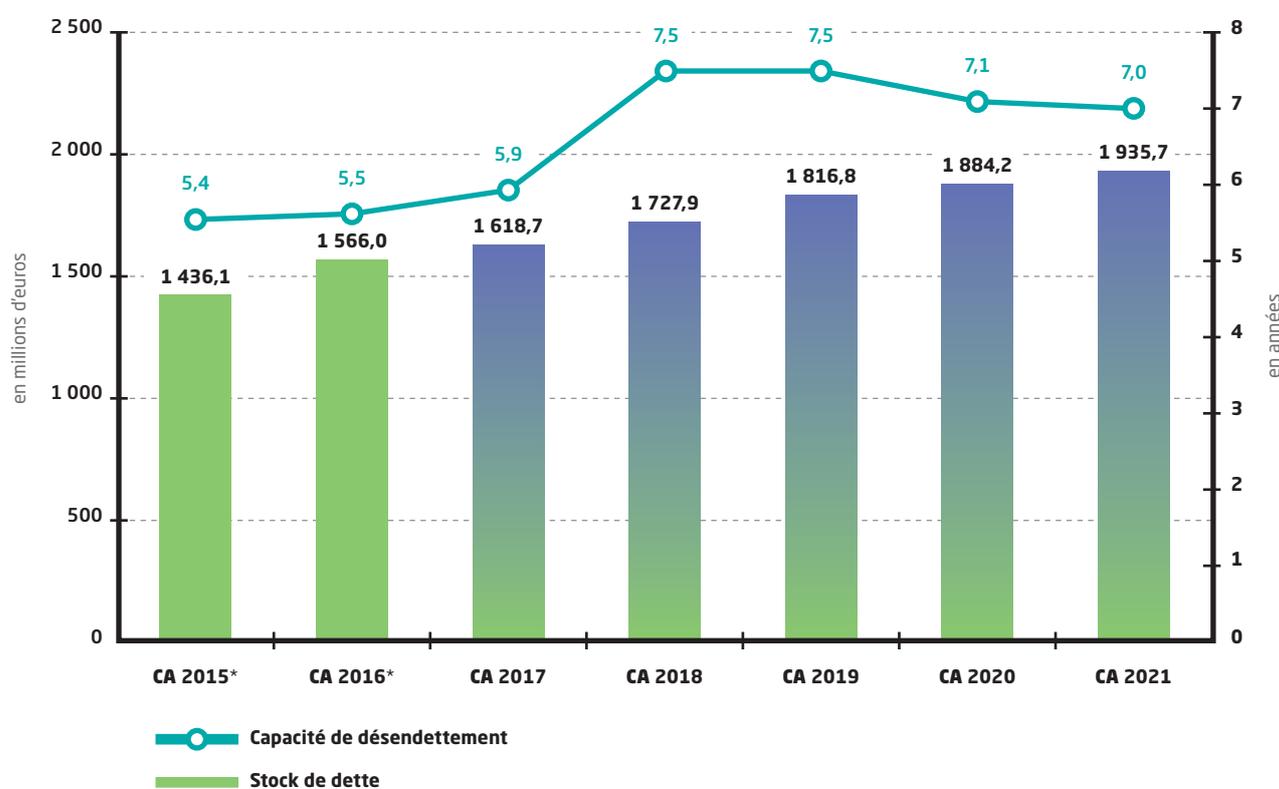


### Freiner la dynamique de l'endettement

La croissance démographique et les mesures nationales défavorables à la Région imposent de recourir à l'endettement. Durant ce mandat, il est nécessaire de faire face aux dépenses de l'ancienne majorité qui ont conduit à une hausse du stock de dette de 55% entre 2010 et 2015, tout en veillant au respect des agrégats financiers dans un contexte national marqué par les incertitudes.

L'exécutif précédent a fait doublement le choix d'une gestion hasardeuse. À l'augmentation considérable de la dette, s'ajoute celle des restes à payer qui ont progressé d'un milliard d'euros. Il convient désormais de poursuivre les efforts engagés face à l'urgence par la nouvelle majorité et revenir à une pratique assainie de la gestion publique. Dans ce contexte, et par ses décisions courageuses, la majorité fait le choix de contenir la croissance de la dette pour ne pas obérer davantage les capacités d'investissement de la collectivité à l'issue du mandat. Il s'agit de pousser l'effort d'investissement du mandat à son degré maximum compatible avec la soutenabilité financière de la Région.

## TRAJECTOIRE DU STOCK DE DETTE ET DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT À L'HORIZON 2021 EN COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPÉ



Toutefois, malgré ces efforts, la capacité de désendettement de la Région dépassera momentanément les 7 années, notamment en 2018 et 2019. Durant ces exercices, la section d'investissement intégrera le remboursement du capital in fine d'importants emprunts obligataires, notamment l'emprunt contracté en 2012 auprès des Ligériens dans des conditions financières assez défavorables à la collectivité.

D'ici la fin du mandat, la trajectoire financière proposée permet, en l'état actuel des annonces gouvernementales, de respecter la cible fixée à une capacité de désendettement de 7 années.

## La stratégie de la Région en matière d'emprunt

### Une tendance à la hausse des taux d'intérêt malgré des incertitudes

Depuis 2017, il est constaté un affermissement des principaux indicateurs économiques de la zone euro laissant présager une reprise économique, bien qu'il faille, comme évoqué plus haut, en relativiser l'importance, la robustesse et la pérennité. En parallèle, il est relevé une importante remontée des taux américains sous l'impulsion notamment de la Réserve fédérale des États-Unis qui s'est engagée, depuis 2016, dans un processus de normalisation de sa politique monétaire.

Ces éléments incitent à penser que la baisse historique des taux constatée depuis 2014 est, aujourd'hui terminée. Les taux longs ont ainsi atteint un point bas en septembre 2016. Depuis, il est observé une remontée progressive qui devrait se confirmer en 2018. Il demeure toutefois des incertitudes prégnantes qui pourraient donner lieu à d'importants épisodes de volatilité.

Ainsi, les incertitudes politiques liées au Brexit, les interrogations quant à la capacité du nouveau gouvernement français à mener des réformes structurelles ou encore les tensions géopolitiques liées notamment au terrorisme et à la crise des réfugiés sont autant d'incertitudes qui pèsent sur notre capacité à anticiper les fluctuations de la courbe des taux de la zone euro.

A ces incertitudes politiques s'ajoutent les interrogations quant au sens que la Banque centrale européenne (BCE) donnera à son action dans les prochains mois. Depuis 2012, la BCE s'est engagée dans une politique monétaire expansionniste, inédite par son ampleur et sa durée, destinée à soutenir la croissance et l'inflation en zone euro. Alors que les indicateurs économiques passent progressivement au vert, des interrogations persistent quant à la capacité des pays de la zone euro à pérenniser et à renforcer cette reprise économique. De tels doutes placent la Banque centrale européenne face à un choix difficile : comment progressivement normaliser sa politique monétaire sans ébranler cette reprise embryonnaire ? Malgré quelques signes lancés par Mario Draghi laissant présager un début de processus de normalisation (réduction du programme de rachat de dette, pas de nouvelle baisse des taux directeurs), la BCE ne communique aucun calendrier. Par ailleurs, les incertitudes sur l'évolution du prix du baril du pétrole et, in fine, sur l'évolution de l'inflation, complexifient d'autant plus l'exercice de la BCE.

## **L'adaptation de la stratégie de la dette régionale au contexte de taux**

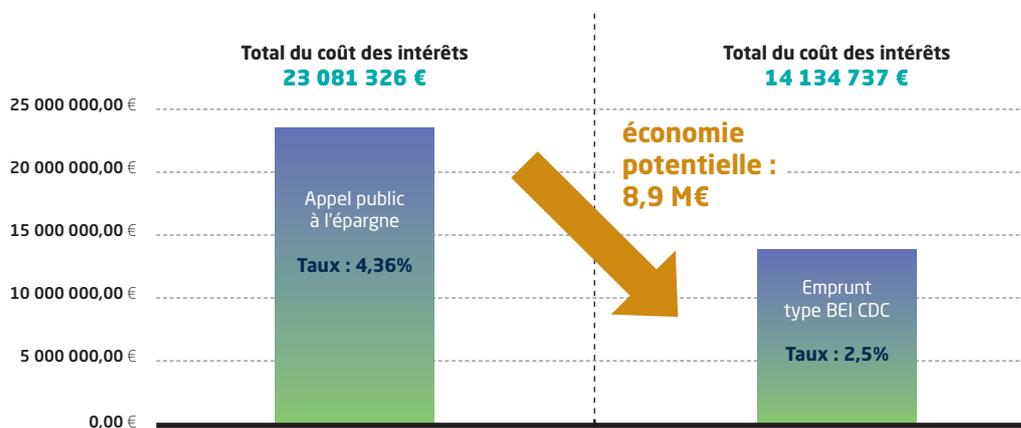
Les années 2014 à 2017 se sont caractérisées par l'importance inédite de la liquidité sur le marché du financement local, sous l'impulsion de la BCE. L'offre des établissements financiers devenait supérieure à la demande des collectivités territoriales, engendrant une baisse substantielle des marges bancaires.

Le processus de normalisation de la politique monétaire de la BCE que Mario Draghi semble appeler de ses vœux impliquerait, de facto, une moindre liquidité sur les marchés et provoquerait un revirement du rapport entre l'offre et la demande observé ces dernières années. Ce constat oblige à anticiper d'une part, une raréfaction de l'offre bancaire et d'autre part un renchérissement du coût de la dette du fait d'une augmentation des marges pratiquées par les établissements.

En 2018, la Région des Pays de la Loire anticipe un renchérissement du coût de sa dette nouvelle de près de 0,73 points. En revanche, l'évolution du coût de son stock devrait demeurer orientée à la baisse. La hausse progressive des taux s'agissant des nouveaux emprunts et des emprunts souscrits à taux variable sera contrebalancée par l'amortissement, en 2018, de l'emprunt obligataire réalisé en 2012 auprès des particuliers. Celui-ci, d'un montant de 86 millions d'euros, a été emprunté au taux excessif de 4,36%, qui en fait un instrument de communication particulièrement onéreux pour les Ligériens et sans réel intérêt financier pour la Région. Ainsi, le choix a été fait d'augmenter significativement le coût du financement de la Région au mépris de la bonne gestion des deniers publics. Le surcoût supporté par la Région atteint près de 9 millions d'euros par rapport à un prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI) contracté en 2012 dont le taux de 2,5% était alors nettement inférieur.

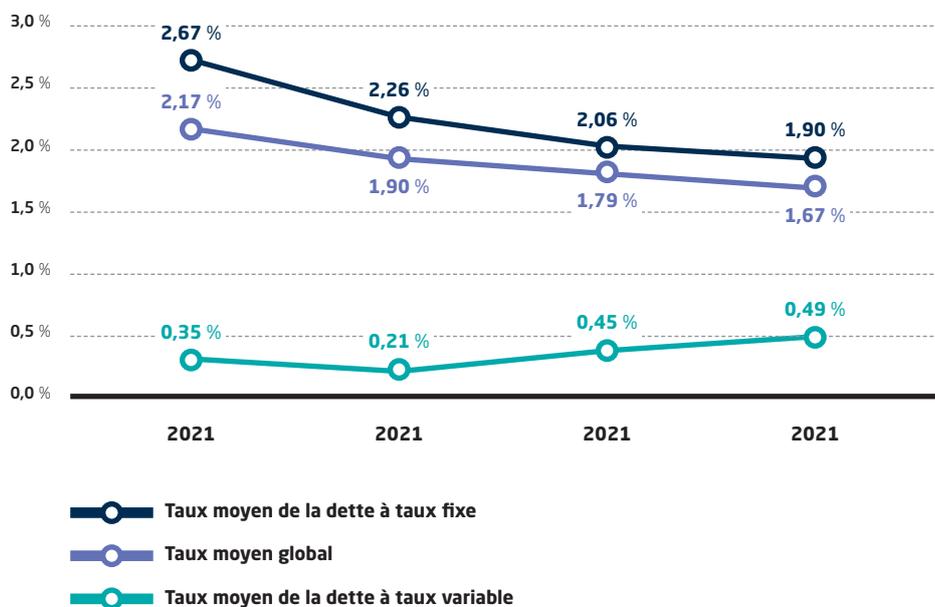
### COMPARAISON DU COÛT DES INTÉRÊTS D'UN EMPRUNT DE 86,9 M€ RÉALISÉ EN 2012

sur une durée de 6 ans



Le coût moyen prévisionnel de la dette régionale au 31 décembre 2018, exprimé à travers la notion de taux moyen est illustré dans le graphique ci-dessous.

### ÉVOLUTION DU COÛT DE LA DETTE



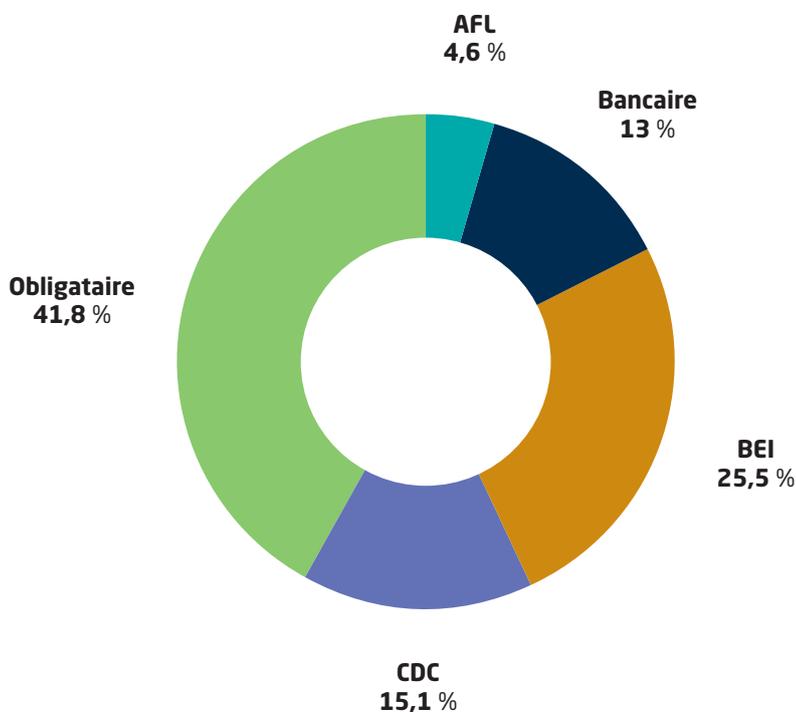
Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre et de renforcer la stratégie régionale de diversification des leviers de financement afin, d'une part, de préserver l'accès de la Région à la liquidité et, d'autre part, d'optimiser le coût de sa dette en réduisant sa dépendance à l'égard des prêteurs.

Ainsi, la Région des Pays de la Loire ambitionne, pour 2018, de poursuivre son partenariat financier avec la Banque européenne d'investissement à travers la souscription d'une nouvelle enveloppe de financement d'un montant prévisionnel de 220 millions d'euros. La Région des Pays de la Loire s'attache à privilégier la recherche de ce type de prêts institutionnels qui présentent à la fois des taux d'intérêts réduits par rapport aux conditions du marché, et des périodes de mobilisation pluriannuelles permettant de sécuriser le financement de la programmation pluriannuelle d'investissement 2018-2021. Les négociations avec la BEI qui ont débuté en août 2017 devront permettre d'aboutir à la souscription de cette nouvelle enveloppe d'ici à l'automne 2018.

La Région des Pays de la Loire souhaite également mener une réflexion pour accroître sa base d'investisseurs et bénéficier des meilleures conditions de financement.

Cette stratégie de diversification que la Région des Pays de la Loire ambitionne de renforcer en 2018 est illustrée dans le graphique ci-dessous qui présente la répartition prévisionnelle de la dette régionale par type de prêteurs au 31 décembre 2018.

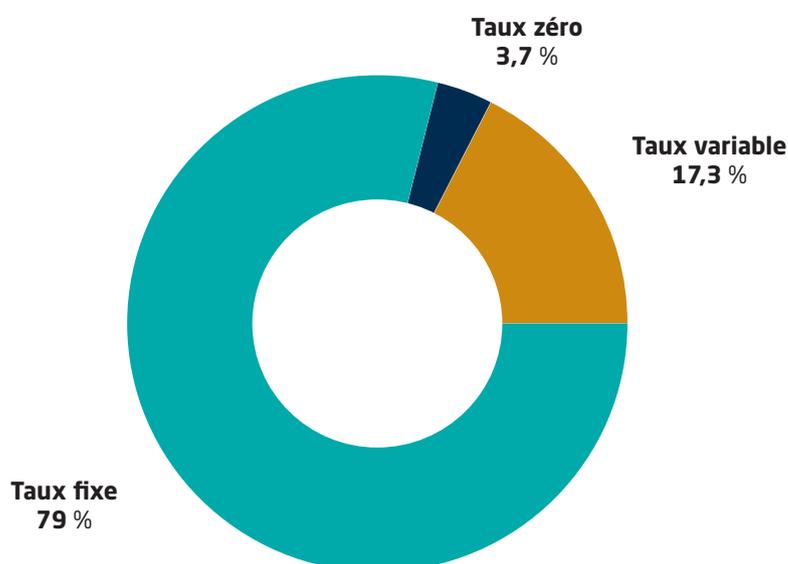
### RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX au 31/12/2018



Afin d'optimiser le coût de sa dette, la Région des Pays de la Loire doit favoriser une répartition équilibrée du risque de taux (taux fixes, taux variables). Il est préconisé de « variabiliser » les emprunts obligataires sur des durées courtes pour profiter des taux courts (Euribor 3 mois) qui demeureront en territoire négatif. A contrario, il convient de privilégier le taux fixe s'agissant des emprunts bancaires bénéficiant de durées plus longues.

Cette recherche d'équilibre entre le taux fixe et le taux variable est illustrée dans le graphique ci-dessous. Celui-ci démontre que la dette régionale est majoritairement souscrite à taux fixe, dans un objectif de sécurisation. Toutefois, afin d'optimiser le coût de la dette, il est préconisé de réserver une part variable qui, toutefois, ne doit pas dépasser 30% du stock de dette.

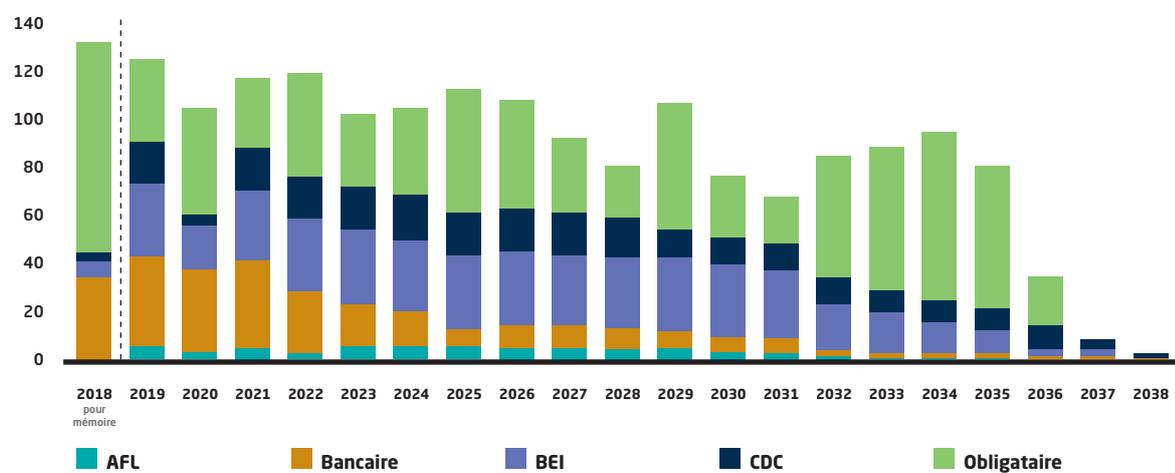
### RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX au 31/12/2018



La diversification du portefeuille d'emprunt sous l'effet du recours aux émissions obligataires conduit la Région à gérer l'imbrication des deux profils d'amortissement, un profil bancaire qui se caractérise par un amortissement linéaire et annuel et un profil obligataire qui se caractérise par des tombées de dette in fine (la Région rembourse la totalité de l'emprunt à la fin de la durée de vie de cet emprunt).

## PROFIL D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE

au 31/12/2018, en millions d'euros





# UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE AU SERVICE DES PRIORITÉS RÉGIONALES

Lors du vote du budget primitif pour 2017, les politiques publiques régionales ont été redéfinies en trois missions majeures :

- Le combat pour l'emploi local ;
- Le combat pour l'équité territoriale ;
- Le combat pour l'efficacité régionale.

Pour mener à bien ces trois combats sur la durée du mandat, il est nécessaire de renouveler en profondeur les pratiques et les dispositifs existants. C'est pourquoi, simultanément, deux principes ont été posés :

- d'une part l'innovation, pour la mise en œuvre de nouvelles politiques régionales plus utiles et plus efficaces ;
- d'autre part, la responsabilité budgétaire, qui seule permettra dans la durée un service public régional de qualité, avec un niveau de dépenses de fonctionnement et d'investissement en accord avec les possibilités financières de la Région.

## Le combat pour l'emploi local

La majorité régionale développe une action complète en utilisant tous les leviers disponibles pour développer l'emploi dans les Pays de la Loire. Il s'agit à la fois de favoriser la croissance, la recherche et l'innovation des entreprises et des exploitations agricoles mais aussi de préparer au mieux les Ligériens à occuper avec succès les postes de l'économie de demain : apprentissage, formation professionnelle, politique éducative, concourent à une même mobilisation pour l'emploi local.

### **Une politique en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle continue repensée pour plus d'efficacité et de cohérence**

Cette politique a fait l'objet, dès le BP 2017, d'ajustements importants, qui seront pleinement effectifs en 2018. La refonte complète de l'offre de formation de la Région en faveur des demandeurs d'emploi se structure désormais en 3 programmes distincts mais complémentaires, formant le « continuum » d'un parcours vers l'emploi :

- PRÉPA pour aider les demandeurs d'emploi les plus en difficulté à définir un projet professionnel et se remettre à niveau ;
- VISA pour qualifier les demandeurs d'emploi dans les métiers où des besoins de recrutement sont signalés ;
- ACCÈS pour accompagner les demandeurs d'emploi à accéder directement à un emploi repéré, ou à créer / reprendre leur entreprise.

Cette refonte a pour objectif de concentrer, sur la période 2018 - 2021, les moyens de la Région vers les formations les plus efficaces pour un retour rapide vers l'emploi. Ainsi, la Région double les formations courtes d'adaptation à l'emploi, qui passent de 2 500 places à près de 5 000 places (avec le concours de Pôle-emploi). De même, par un forfait « accompagnement et performance », la Région incite les organismes à travailler au placement en emploi de leurs stagiaires à l'issue des formations.

Ainsi, les conditions d'une meilleure insertion professionnelle des stagiaires ont été réunies dans le cadre d'une architecture plus efficiente des programmes de formation.

Les dépenses prévues concernent tant les coûts pédagogiques que l'indemnisation des stagiaires. En application du Code du travail, les stagiaires dont les droits ne sont pas suffisants pour bénéficier de l'allocation de retour à l'emploi, sont rémunérés par la Région durant leur formation selon un barème déterminé au niveau national.

Dans le cadre de sa convention de partenariat avec Pôle-emploi, la Région achète pour le compte de celui-ci les formations qualifiantes. En retour, Pôle-emploi finance pour le compte de la Région les formations courtes d'adaptation à l'emploi et les aides individuelles à la formation.

Or, en raison de contraintes fixées nationalement, la direction régionale de Pôle-emploi n'est plus en mesure, dans le cadre de cette convention de partenariat, de verser aux stagiaires formés par la Région la rémunération au titre de la partie 6 du Code du travail. Aussi, afin de sécuriser les parcours des stagiaires et éviter les abandons de formation, la Région a prévu de prendre le relais de Pôle-emploi et de verser ces rémunérations.

La Région doit prendre en charge 8 millions d'euros de dépenses par an au titre des rémunérations, qui lui sont partiellement compensées par une subvention de Pôle-emploi d'un montant proche de 7 millions d'euros.

Au-delà de la refonte de ces programmes de formation, la Région exercera pleinement ses compétences en matière de pilotage et de coordination de l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle. La période 2018-2021 verra la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (SREFOP), très largement concertée avec l'État et les partenaires sociaux. Cette stratégie, dans un souci de cohérence et de simplification, regroupe :

- le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP, élaboré par la Région en application de la Loi du 5 mars 2014),
- la Stratégie Régionale pour l'Emploi élaborée par la Préfète de Région.

Par ailleurs, en déclinaison de la SREFOP, la Région mettra en œuvre son Schéma des formations sanitaires et sociales, qui concerne plus de 8 000 apprenants par an. Ce schéma sera l'occasion d'ajuster plus finement l'offre de formation aux évolutions des besoins en professionnels formés, tout en maintenant un maillage territorial resseré.

### **Agir avec conviction pour l'apprentissage, plus court chemin vers l'emploi**

Dans le domaine de l'apprentissage, la période qui s'ouvre est marquée par un nouveau dynamisme des recrutements d'apprentis, observé dès la rentrée 2017. Il traduit la mobilisation forte de l'ensemble des acteurs pour une reprise de confiance des entreprises dans l'apprentissage, à laquelle le plan de relance de l'apprentissage issu du Grenelle régional de mars 2016 a largement contribué.

Dans les CFA, les premières remontées d'effectifs de la rentrée 2017 sont très positives. Elles font état d'une progression supérieure à celle observée l'an passé (+4,5%), l'objectif de 30 000 apprentis en Pays de la Loire est donc dès à présent une réalité qui sera très vraisemblablement confirmée en décembre prochain, après la signature de tous les contrats d'apprentissage.

Cette progression quantitative s'accompagne d'une amélioration qualitative grâce aux très bons résultats des centres de formation ligériens :

- le taux de réussite aux examens est de 84,5% (moyenne nationale de 80%) ;
- le taux d'insertion des apprentis en 2016 est de 72,1% (65% pour la France entière) ;
- le taux de rupture de contrats en 2016 est de 10,8% avant obtention de l'examen, soit 10 points de moins que les statistiques nationales.

La hausse des effectifs traduit la pertinence de nombreuses mesures du plan de relance de l'apprentissage, à commencer par l'évolution de la carte des formations. Après les ouvertures de 98 formations en 2016 et de 90 formations à la rentrée 2017, d'autres ouvertures seront réalisées en 2018 dans les CFA régionaux. 165 dossiers de demandes d'ouverture de nouvelles formations présentés par les CFA sont actuellement à l'étude.

Les nouveautés apportées à la carte des formations concerneront tous les niveaux, tout en conservant un socle important de formations aux niveaux V et IV et en soutenant la montée en puissance des DIMA (dispositif d'initiation aux métiers par alternance). Elles seront sélectionnées en réponse aux besoins des secteurs économiques prioritaires.

Les axes du plan de relance portant sur la valorisation de l'apprentissage auprès des jeunes seront amplifiés grâce au plein déploiement de mesures phares du Grenelle.

A compter de janvier 2018, l'ApprentiBus sillonnera les départements ligériens avec les collèges comme destination prioritaire. Outil ludique et innovant au service de l'orientation des jeunes, il permettra la découverte des métiers et des formations pour y accéder, ainsi que la mise en lumière des atouts de l'apprentissage. Catalyseur de dynamiques locales autour de sa présence, l'ApprentiBus permettra l'échange entre enseignants, entreprises, parents, professionnels de l'information et de l'orientation, au service des jeunes.

Le réseau des ambassadeurs de l'apprentissage est aujourd'hui constitué de près de 80 apprentis, anciens apprentis, chefs d'entreprise, formateurs ou maîtres d'apprentissage. Ils sont désormais prêts à intervenir dans les établissements scolaires, les salons de l'orientation, les séminaires d'entreprises, les portes ouvertes de CFA, les lieux d'accueil de l'ApprentiBus, pour témoigner de leur parcours en apprentissage, faire connaître et reconnaître cette voie de formation, et la valoriser auprès des publics en recherche d'orientation.

Mis en ligne depuis le 30 mars 2017, le portail de l'apprentissage en Pays de la Loire est une vraie réussite. Avec des services innovants et intuitifs, à l'ergonomie simple et adaptée aux smartphones, il propose des informations actualisées, la possibilité de simuler rémunérations et aides, de déposer une offre en contrat d'apprentissage ou sa candidature, ou encore de connaître facilement l'ensemble des formations dispensées par apprentissage en Pays de la Loire. Les pages les plus regardées du portail sont celles de la bourse des contrats, qui a dépassé les 1 600 offres publiées lors de sa première année de mise en service. Ce nouvel outil va continuellement s'enrichir et s'adapter dans les années qui viennent, grâce au groupe des usagers qui accompagne le suivi du portail.

Pour mettre à l'honneur les entreprises qui font résolument le choix de l'apprentissage et sont exemplaires dans leur démarche par le nombre d'apprentis accueillis, la qualité de l'accueil et du suivi des jeunes, la formation des maîtres d'apprentissage ou les relations positives avec les CFA, un label régional d'excellence sera développé dès 2018.

Enfin, la promotion des métiers et de l'excellence professionnelle sera poursuivie durant la période 2018-2021 avec le soutien aux Meilleurs Apprentis de France (MAF) et les Olympiades des métiers. Les deux prochains temps forts concerneront dans l'immédiat les sélections régionales des 16 et 17 mars 2018, qui se dérouleront au parc des expositions d'Angers, puis les finales nationales en fin d'année 2018 à Caen. L'équipe ligérienne sera composée des jeunes médaillés d'or des sélections régionales, qui assurent le rayonnement de la voie professionnelle et de l'apprentissage.

### **Soutenir et transformer l'économie ligérienne pour favoriser l'emploi local**

En matière de soutien à l'économie et d'innovation, la Région s'est donnée à travers le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) une seule méthode : l'efficacité. Sa traduction opérationnelle dès 2017 a été l'engagement d'un dialogue de gestion ambitieux avec les structures afin d'optimiser l'efficacité des financements régionaux (subsidiarité du soutien régional, effet levier sur les financements privés, passage à des prêts plutôt que des subventions...).

Sur la période 2018-2021, la Région poursuivra le soutien à l'innovation, notamment par la construction de nouveaux technocampus destinés à promouvoir la recherche collaborative entre entreprises et laboratoires universitaires. Par la révision de son modèle d'intervention, à prix de marché, et en mobilisant le financement bancaire, la Région permettra aux territoires ligériens de bénéficier d'infrastructures déterminantes pour la compétitivité et l'attractivité. Les projets concerneront, entre autres, l'énergie, l'acoustique, l'assistance aux gestes, la tomographie X, la robotique...

De plus, la Région a renforcé sa proximité avec les territoires grâce au Réseau des Développeurs Économiques (RDE) de l'Agence régionale. Ces 15 professionnels du développement économique sont désormais déployés sur l'ensemble des territoires ligériens et disposent chacun d'une zone d'intervention précise afin de favoriser leur connaissance des acteurs et des opportunités économiques.

La Région tient par ailleurs compte des évolutions touristiques des Pays de la Loire. La maturité des infrastructures cyclables ne nécessite plus le même niveau d'intervention publique, désormais focalisé sur le gros entretien et les boucles de raccordement pour un montant d'un million d'euros par an. C'est ce qui permet, en cohérence avec les objectifs du schéma régional de développement touristique et des loisirs (SRDTL), de renforcer les outils d'aides à l'investissement touristique, afin de pérenniser l'action régionale en faveur des professionnels du tourisme.

La Région réserve une part significative de son budget d'investissement aux infrastructures indispensables au développement de la dynamique commerciale du grand port de Nantes-Saint Nazaire. Le grand port représente l'un des axes de l'ambition maritime régionale, ainsi qu'un volet du plan en faveur de l'industrie du futur qui prévoit l'accompagnement de 350 entreprises dans leurs investissements sur 5 ans. Elles seront épaulées par le réseau des acteurs de l'industrie du futur en région : pôles de compétitivité, IRT, clusters, centres d'expertise, chambres de commerce et d'industrie. Le lancement des premiers appels à projets dans la cadre du volet régionalisé du PIA 3, à hauteur de 20 millions d'euros est destiné à accélérer la reprise économique en Pays de la Loire.

2018 sera également l'année de pleine mise en œuvre du plan régional en faveur de l'économie numérique. Par le nouveau dispositif d'aides à l'investissement numérique, la Région prévoit d'aider les

PME à réussir leur mutation. Parallèlement, elle développera sur le territoire une offre d'accompagnement à partir d'une rénovation des activités du centre international pour la réalité virtuelle, situé à Saint-Nazaire.

La rationalisation opérée permet, à partir de 2018, de renforcer les outils d'ingénierie financière, décisifs pour des projets souvent structurants pour les territoires (entreprises en forte croissance ou en retournement, création d'une activité innovante, etc.). La Région étudie la faisabilité de la création d'un fonds de fonds. Il deviendrait alors l'outil régional dédié pour cette politique de soutien et permettra aux Pays de la Loire de bénéficier du concours de la Banque Européenne d'Investissement en abondement à hauteur de 35 à 40%, soit près de 20 millions d'euros au total.

Enfin, la période 2018-2021 sera également dévolue à l'intensification du soutien à l'économie de proximité en lien avec la chambre des métiers et de l'artisanat régionale, par la montée en puissance du nouveau dispositif Pays de la Loire Commerce Artisanat et la collaboration avec l'agence France Entrepreneurs, qui permet de dédier conjointement un million d'euros aux démarches innovantes, notamment en matière d'économie de proximité.

Dès 2018, la stratégie internationale de la mandature se structurera autour de 7 axes. Tout d'abord avec la montée en puissance de la promotion de l'internationalisation des entreprises. L'enjeu est de détecter davantage d'entreprises ayant du potentiel à l'export en lien avec ses partenaires (chambres consulaires, BF, BPI, État, cabinets spécialisés...).

La Région amplifiera également les démarches d'accompagnement et de diagnostic des potentiels à l'export notamment sur les prospections des marchés internationaux.

Par ailleurs, La Région se positionnera comme « porte-avion » pour rassembler et soutenir les acteurs économiques ligériens afin de favoriser le « chasser en meute ». L'objectif est de générer des effets leviers et de promouvoir la logique du collectif d'entreprises.

La notion de parcours à l'export sera clarifiée entre tous les partenaires et les dispositifs d'aides seront adaptés :

- fin des aides publiques à 100% pour Prim Export et pour les missions collectives afin d'éviter les effets d'aubaine ;
- développement d'un plan d'actions pluriannuel à l'international adapté aux besoins de l'entreprise afin d'éviter les actions « one shot ».

De même, la Région s'engage à renforcer les dispositifs de soutien visant à structurer l'entreprise sur la durée en matière d'international (conseil, prospection marchés, RH, outils financiers, implantation/filiale) ainsi qu'à poursuivre la montée en charge de son dispositif des envoyés spéciaux pour être des dénicheurs d'opportunités.

## **Poursuivre les efforts engagés en faveur de l'agriculture ligérienne**

Pour l'agriculture, la trajectoire envisagée pour 2018 s'inscrit dans la continuité de celle définie en 2017, qui avait déjà intégrée les orientations nouvelles de la stratégie Agri-alimentaire 2016-2020 « de notre Terre à notre table ». En parallèle, de nouvelles actions sont proposées dès 2018 en vue de renforcer certains des six axes de la stratégie régionale.

En premier lieu il s'agit de poursuivre, les orientations en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, premier secteur économique de la région avec 170 000 emplois induits et 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires. La Région est déterminée à y accompagner la création d'emplois en facilitant l'installation et la transmission, en innovant et en formant. Afin que les filières alimentaires rayonnent au niveau national et international, la Région les accompagnera du local au grand export, pour répondre à la demande de consommateurs aux attentes et habitudes très diverses.

Afin de pérenniser les activités économiques, la Région activera pendant cette période les leviers à sa disposition, dans le cadre de ses compétences, pour protéger l'environnement et les acteurs économiques en difficulté. Enfin, la Région cherchera à fédérer les acteurs des filières alimentaires ligériennes, de l'amont à l'aval.

Le second volet vise à accompagner l'innovation en alimentation et dans le secteur du végétal spécialisé. Une clarification de l'écosystème de l'alimentation et en végétal spécialisé a été initiée fin 2016 par les Pays de la Loire et la Bretagne. Elle vise à optimiser la visibilité et l'efficacité des actions menées par le Pôle Agronomique de l'Ouest, en lien avec les deux pôles de compétitivité Valorial et Végépolys : animation de clusters et montage de projets précompétitifs d'une part et, d'autre part, labélisation de projets et valorisation des résultats. Cette évolution de l'écosystème sera accompagnée par la Région sur la période 2018-2021.

Par ailleurs, la Région favorisera l'investissement dans les industries agroalimentaires. Il s'agit en effet d'une filière stratégique, en raison de son poids économique, de sa fonction structurante de l'activité agricole, de sa répartition homogène sur le territoire régional avec la présence de PME et de grandes entreprises et des possibilités de développement de sa valeur ajoutée sur le territoire. Le secteur combine des investissements lourds, de faibles marges, qui induit une faible capacité d'autofinancement et des fonds propres limités. Pour ces raisons, la Région soutient l'investissement en agroalimentaire, clé du développement, de la productivité et de l'emploi.

En tant qu'autorité de gestion du fonds européen FEADER, la Région gère les budgets régionaux et européens relatifs au soutien à l'investissement des entreprises agroalimentaires. Les enveloppes budgétaires régionale et européenne liées à cette politique s'élèvent à plus de 60 millions d'euros sur la programmation 2014-2020. L'aide régionale a un véritable effet levier sur la réalisation des investissements industriels soutenus. La Région continuera ainsi à accompagner la modernisation des entreprises agroalimentaires (PME, ETI, grands groupes) avec un souci de lien avec les territoires sur lesquelles elles sont implantées.

De même, la Région s'engage à maintenir son effort pour moderniser les exploitations agricoles. Les filières de l'élevage et du végétal connaissent des mutations profondes liées aux évolutions des marchés mondiaux, aux politiques publiques européennes, aux attentes sociétales (qualité, environnement, santé, bien être) et aux risques naturels. La Région s'engage à maintenir, au travers des PCAE Élevage et Végétal, son accompagnement à la modernisation des outils de production visant la performance économique, la montée en qualité des processus et des produits, la réduction des intrants, l'autonomie alimentaire, la transition énergétique pour les bâtiments et l'amélioration des conditions de travail.

Le cinquième axe de la stratégie régionale visera à favoriser la mise en œuvre du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Le FEAMP vise à soutenir le développement durable de la pêche, de l'aquaculture, la commercialisation et la transformation. Adopté par la Commission

européenne, le programme opérationnel définit les orientations et présente les domaines dans lesquels une aide du FEAMP pourra intervenir. Bien que ces mesures soient définies et pilotées au niveau national par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, la gestion de certaines d'entre elles est décentralisée. En Pays de la Loire, la Région est désignée « organisme intermédiaire » pour gérer par délégation une partie de ces mesures nationales. Une enveloppe du FEAMP de 13,1 millions d'euros lui est attribuée pour accompagner des projets ligériens. La Région veillera à accompagner au mieux l'évolution et la modernisation de ce secteur.

Enfin, la filière cheval sera particulièrement soutenue pour se structurer davantage et moderniser ses équipements. À la suite de nombreux échanges entre les professionnels et le Conseil régional, le plan de développement de la filière équine, voté en mars 2017, s'inscrit dans une démarche transversale d'accompagnement de première importance pour notre Région. Des orientations de ce rapport sont pour certaines immédiatement opérationnelles alors que d'autres feront l'objet de règlements régionaux. Transversaux par excellence, les enjeux équins irriguent un grand nombre de politiques régionales comme l'agriculture, l'international, le sport, le tourisme ou encore les formations. Pour en tenir compte, le plan régional s'articule autour de sept thématiques qui bénéficieront d'une enveloppe de plus de 6 millions d'euros pour le développement de la filière équine sur la période 2017-2020.

### **Répondre aux enjeux éducatifs des lycées et relever le défi démographique**

En matière d'éducation, comme cela a été annoncé dès 2016, la Région des Pays de la Loire doit faire face à une poussée démographique de sa population lycéenne sans précédent. Elle s'est illustrée une nouvelle fois lors de la dernière rentrée scolaire. Selon les estimations, plus de 2 000 lycéens supplémentaires ont intégrés les lycées ligériens, soit au global plus de 160 000 élèves dans l'Éducation nationale et l'enseignement agricole. Ainsi, entre 2016 et 2024 ce sont plus de 11 000 lycéens supplémentaires qui sont attendus, dans la seule voie générale et technologique, soit plus du double de la prévision de l'INSEE, dépassée avec 9 ans d'avance !

Cette évolution démographique n'est pas sans conséquence sur les besoins de nos politiques régionales en matière d'éducation. Ceux-ci seront notamment pris en compte jusqu'à la fin de la mandature avec l'ouverture des deux premiers lycées lancés Nort-sur-Erdre en 2020 et Saint-Gilles-Croix-de-Vie en 2021.

Sur l'investissement, 400 millions d'euros d'AP complémentaires ont été votés en 2016 au titre des engagements de la précédente programmation 2011-2016, intégrant les opérations de construction des quatre nouveaux lycées publics déjà engagées : Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Nort-sur-Erdre, Aizenay et Pontchâteau dont l'ouverture est prévue entre 2020 et 2023.

Lors du budget primitif 2018 sera présentée la nouvelle Stratégie d'investissement des lycées publics 2018-2024. Construite au regard des premiers résultats des études capacitaires et démographiques lancées dès le début d'année 2017 et qui se poursuivront jusqu'en 2019, cette stratégie aura vocation à répondre aux priorités de la mandature : l'urgence démographique, la maintenance du patrimoine existant, la performance énergétique, la sécurité et l'environnement de travail des Agents régionaux dans les lycées.

La Région poursuivra le plan de modernisation des équipements. Ainsi, tout en veillant à l'amélioration des conditions de vie et de formation des lycéens, la Région apportera une attention particulière à l'adaptation des équipements aux besoins des formations notamment professionnelles sur le territoire régional.

En matière de numérique, l'ambition régionale s'illustrera à travers la politique de renouvellement d'équipements informatiques d'une part, le développement des nouveaux usages (BIM, poursuite du déploiement du wifi...) et le lancement de la 3ème génération de l'ENT e-lyco qui devra concilier qualité des usages et maîtrise des coûts.

En 2018, la contribution régionale au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement sera en hausse, avec un mécanisme de péréquation reconduit mais dans des proportions moindres que l'an dernier.

Concernant l'enseignement privé, l'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre des premiers engagements pris dans le cadre de la renégociation du protocole d'accord 2011/2016 avec l'URADEL, l'AREPLAE et la FR-MFR. Au titre de l'équité public-privé, ceci conduira à proposer, dès 2018, une revalorisation des forfaits d'externat des lycées privés sous contrat d'association. L'année 2018 sera aussi, en ce sens, la dernière des trois années de rattrapage en matière d'aides éducatives et sociales. S'agissant de l'investissement, la Région poursuivra son accompagnement aux projets des établissements privés sous contrat, confrontés aux mêmes problématiques que l'enseignement public, notamment en matière démographique.

Les différents dispositifs d'aides sociales directes visant à l'allègement du budget « rentrée » des familles sont reconduits pour l'année scolaire 2017-2018 : gratuité des manuels scolaires, dotation de crédits d'équipement professionnel, fonds social lycéen régional, bourse au mérite dont les critères d'éligibilité ont été élargis à la dernière rentrée.

Le Pacte Educatif régional, adopté en 2017, dont l'ambition est de favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des lycéens et apprentis ligériens, sera proposé à l'ensemble des lycées publics et privés. En 2018, les deux dispositifs de crédits délégués : « Crédits éducatifs » et « Crédits Mobilité », fondés sur le principe de l'autonomie et de la responsabilité des EPLE seront maintenus mais fusionnés.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la Région a fait le choix de soutenir dès 2016 le développement d'un réseau d'Écoles de Production en Pays de la Loire comme une offre alternative de formation. L'année 2018 s'illustrera par la montée en puissance de ce dispositif, que viennent compléter plusieurs appels à projets et actions de soutien en termes d'information/orientation et accompagnement des jeunes en difficulté.

### **Améliorer le rayonnement des Pays de la Loire dans l'enseignement supérieur et la recherche**

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, les acteurs implantés sur les territoires structurent et diffusent les compétences d'avenir et alimentent l'innovation des acteurs économiques. Aux côtés de l'État, la Région des Pays de la Loire entend prendre toute sa place pour favoriser les acteurs académiques ligériens publics et privés grâce au soutien de leurs stratégies individuelles et collectives.

Depuis le début de la mandature, le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fixé quatre priorités.

En premier lieu, le renforcement du développement et de l'attractivité des pôles de recherche d'excellence de la Région. Les Pays de la Loire connaissent un retard structurel des effectifs de la recherche publique. Dans ce contexte, la Région améliore l'attractivité du territoire en attirant des chercheurs à la renommée internationale, capables d'enclencher de nouvelles dynamiques de développement grâce à l'appel à projets « Connect Talent » qui se poursuivra en 2018.

Depuis 2017, avec le dispositif « Étoiles montantes », la Région accompagne également les trajectoires de jeunes chercheurs ligériens prometteurs, capables de devenir les meilleurs européens de leur domaine. Ces soutiens seront concentrés sur les pôles de compétences reconnus du territoire. Pour pallier le sous-engagement historique des organismes nationaux de recherche en Pays de la Loire, la Région a la volonté d'encourager les arrivées de nouveaux chercheurs, qu'ils viennent d'autres régions « avec leur poste » ou qu'ils soient lauréats de concours. Un nouveau dispositif de soutien, à ces mobilités nationales, permettant aux chercheurs statutaires qui arrivent en Pays de la Loire d'engager rapidement leurs travaux de recherche, sera défini en lien avec les établissements pour une mise en place au cours du premier semestre 2018.

Le second volet vise à donner aux chercheurs les moyens d'une recherche qui s'appuie sur les filières régionales majeures, tout en étant ouvertes aux nouvelles opportunités. La Région souhaite accompagner de façon privilégiée les pôles de compétences les plus reconnus et les plus prometteurs pour l'avenir du territoire, particulièrement sur les thématiques suivantes : santé, usine du futur, numérique, agriculture et agro-alimentaire, végétal, transition énergétique, tourisme, génie civil. Pour certains de ces pôles, le décloisonnement de la recherche, de la formation et de l'innovation, entrepris par les acteurs régionaux depuis quelques années, ouvre de nouvelles opportunités de développement. Ces dynamiques thématiques « RFI » pour « Recherche, Formation, Innovation » seront poursuivies avec la volonté d'optimiser les financements au profit de projets opérationnels. Cette priorité se traduira également par un soutien affirmé aux projets du Programme Investissements d'Avenir : citons notamment « NExT » de l'AAP ISITE ou le projet IHU à venir dans le cadre du PIA3. Dans l'optique de veiller à l'émergence des filières de demain, le programme de « paris scientifiques » qui accompagne la prise de risque pour développer des secteurs à fort potentiel, sera poursuivi sur la période 2018-2021.

Le troisième axe est celui de l'accroissement des liens avec les entreprises pour mobiliser les compétences académiques au bénéfice de l'innovation et du développement de l'économie et de l'emploi. Il demeurera une priorité de la stratégie régionale. Les dépenses de R&D des entreprises des Pays de la Loire ont fortement augmenté ces dernières années, avec une hausse de +79% entre 2004 et 2012, mais elles restent en retrait par rapport aux objectifs nationaux (1% du PIB contre un objectif de 2%). Dans un contexte de concurrence entre les territoires, le nécessaire renouvellement des compétences académiques doit se doubler d'un effort de valorisation des savoir-faire développés dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche au profit de la compétitivité du tissu économique régional. Les priorités de la Région seront de participer au pilotage des structures chargées de la valorisation de la recherche, soutenir la maturation des compétences académiques vers le marché, encourager le développement de coopération entre les laboratoires de recherche et les entreprises locales.

Enfin, l'investissement pour la réussite des jeunes et leur insertion professionnelle constitue le dernier volet de notre stratégie en matière d'enseignement supérieur. Dans ce domaine aussi, les Pays de la Loire a un défi démographique sans précédent, plus marqué qu'au niveau national. Toutes formations post-bac confondues, les effectifs étudiants passeront de 120 000 en 2015 à 140 000 en 2020. Les dépenses prévues sur la période 2018-2021 accompagnent donc les investissements structurants pour amortir le défi démographique et améliorer la qualité de l'enseignement supérieur. En effet, la Région fait de la réussite professionnelle des jeunes une priorité. C'est notamment par le renforcement de la contractualisation pluriannuelle avec les 3 universités (Nantes, Angers, Le Mans), que les enjeux majeurs seront soutenus. Il s'agit notamment de l'orientation, des dispositifs innovants d'aide à la réussite, de la transition numérique et de l'entrepreneuriat étudiant.

## Le combat pour l'équité territoriale

### Soutenir les projets d'investissement locaux dans le cadre de la politique contractuelle 2017 - 2020

Après son lancement en 2017, la période 2018-2020 verra le déploiement total de la politique contractuelle qui renouvellera l'action régionale au plus près des Ligériens. Rénovée, simplifiée et mutualisée, adaptée aux situations de chaque territoire, cette politique est structurée à l'échelle des EPCI à travers plusieurs instruments :

- La programmation des Contrats territoires Région 2020 avec 68 EPCI et la commune de l'île d'Yeu ;
- Une enveloppe dédiée aux Contrats de développement métropolitains soutiendra des projets structurants des métropoles nantaises, angevines et mancelles.
- Un soutien confirmé aux projets des Communes rurales grâce à l'enveloppe pluriannuelle de 15 millions d'euros dédiée au fonds régional de développement des Communes.

### Permettre un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires

Le Plan régional d'accès à la santé dont les actions se poursuivront en 2018 vise à renforcer l'offre de Santé en Pays de la Loire afin de préparer l'avenir, avec une attention prioritaire portée aux territoires en difficulté. Des mesures essentielles seront mises en œuvre avec la poursuite du soutien à l'ingénierie des projets locaux de santé ou le déploiement du Fonds régional d'accompagnement à l'innovation en Santé.

De plus, la Région favorisera l'investissement des Maisons de Santé pluridisciplinaires et accompagnera environ 5 projets en 2018. Par la suite, 10 à 15 de plus devraient être soutenus d'ici la fin du mandat. La Région répondra également aux situations d'urgence des petites communes et soutiendra de manière préventive et renforcée les 10 territoires les plus menacés par les départs à la retraite de professionnels de santé.

Dans le prolongement du Plan régional d'accès à la santé, la Région s'engage à élargir concrètement son action en faveur de la santé des jeunes. C'est le sens du Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes, adopté en juin 2017, dont l'objectif est de contribuer à l'éducation et à la santé de ce public prioritaire pour la Région. Il concerne en premier lieu les lycéens et les apprentis en développant des actions de prévention et d'éducation à la santé efficaces, mises en œuvre par des acteurs qualifiés et reconnus, tant par la Région que par l'Agence régionale de santé.

## Définir des orientations stratégiques pour l'avenir des Pays de la Loire

La Région poursuivra en 2018 son rôle traditionnel de réflexion stratégique et prospectif, à l'échelle de l'ensemble de son territoire de 32 000 km<sup>2</sup>, peuplé de 3,7 millions d'habitants. Deux démarches principales seront menées en concertation avec les acteurs concernés et les territoires, il s'agit de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui se poursuivra au-delà de 2018 et de celle de l'ambition maritime des Pays de la Loire dont la présentation est prévue mi-2018.

Le SRADDET instauré par la loi NOTRe est un nouveau schéma stratégique et prospectif fixant des objectifs de long terme en matière d'aménagement qui doit être approuvé d'ici juillet 2019. Il est soumis à des obligations de concertation et plusieurs réunions territoriales ont ainsi été organisées en 2017. L'année 2018 ouvrira la phase d'élaboration proprement dite, avec l'association des personnes publiques et de la population.

La Région souhaite, par ailleurs, adopter une stratégie mer et littoral coordonnée avec l'action de l'État et celle des autres niveaux de collectivités territoriales. Il s'agira de mettre en valeur la cohérence des politiques déjà en œuvre, enrichies de nouvelles actions innovantes autour de trois piliers : la croissance bleue, la protection et la mise en valeur de la mer et du littoral, ainsi que la valorisation de l'identité maritime ligérienne. Elle s'appuiera sur les travaux de l'assemblée régionale mer et littorale qui a été mise en place en 2017.

## Rapprocher les politiques européennes au bénéfice des projets ligériens

Sur le plan européen, la stratégie de la Région s'inscrit dans le cadre de la feuille de route adoptée par l'assemblée régionale en octobre 2016 « Une Europe plus utile pour une Région plus efficace ». Elle comprend deux volets distincts :

- Une action européenne régionale visant à représenter les intérêts ligériens dans les différentes sphères d'intervention de l'Union européenne, à valoriser le projet européen dans les territoires ligériens et à optimiser les possibilités de financement des programmes de coopération ;
- La mise en œuvre des programmes de la politique européenne de cohésion confiés à la Région au titre de la période 2014-2020.

L'action européenne de la Région revêt trois dimensions complémentaires :

- Une stratégie d'influence auprès des institutions communautaires avec une attention particulière pour les enjeux maritimes et les coopérations entre les Régions et les collectivités côtières de la façade atlantique ;
- Une action de promotion et de valorisation de l'action européenne au plus près des citoyens ;
- Une démarche proactive de recherche de financements européens pour la réalisation de projets de coopération concourant à la compétitivité et à l'équilibre des territoires ligériens.

Les moyens alloués à ces thématiques se répartissent ainsi :

- 69% des montants proposés concourent à la stratégie d'influence de la Région, au travers du financement de l'activité du bureau de représentation à Bruxelles ; de la présidence de la Commission Arc Atlantique, du co-financement d'un poste de volontariat européen en entreprise pour la Conférence des Régions périphériques maritimes ;

- 24% des montants proposés visent à la promotion et la valorisation de l'action européenne, au travers de financements apportés aux Maisons de l'Europe, d'actions de communication, permettant de renforcer l'accès à l'information sur les institutions européennes (action « Jeunes Ligériens, citoyens en Europe ») dispositif Cap Europe permettant la subvention d'actions d'information européenne ;
- 7% des montants proposés visent à renforcer l'accès à l'information des opérateurs ligériens et à favoriser le montage de projets de coopération dans le cadre des programmes INTERREG Europe, Nord-Ouest Europe et Espace Atlantique ou des programmes sectoriels de l'Union européenne, soit dans le cadre du nouveau dispositif d'aide à l'émergence et au montage de projets ACE 2020, soit via l'organisation de journées d'information dédiées.

Il s'y ajoute un projet CLIPPER dédié aux industries maritimes relevant du programme de coopération INTERREG Europe dont la Région assure le portage pour le compte d'un partenariat européen. Ce projet d'une durée de 4 ans fait l'objet d'un financement sur crédits européens à hauteur de 85% des dépenses éligibles.

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2014-2020, la Région est l'autorité de gestion du programme opérationnel régional FEDER-FSE, du programme de développement rural régional FEADER et organisme intermédiaire en charge des mesures régionalisées du programme national FEAMP. Elle est responsable, dans ce contexte, de la mise en œuvre de près de 90% des Fonds européens structurels d'investissement alloués aux Pays de la Loire pour la période 2014-2023. Il lui revient d'assurer la pleine consommation des dotations disponibles, soit un montant global de 851 millions d'euros ainsi réparti :

- 302,7 millions d'euros pour le volet FEDER du POR FEDER-FSE ;
- 76,2 millions d'euros pour le volet FSE du POR FEDER-FSE ;
- 457,6 millions d'euros pour le PDRR FEADER ;
- 14,5 millions d'euros pour les mesures régionalisées FEAMP.

Conformément au cadre réglementaire applicable, ces montants devront être entièrement consommés avant le 31 décembre 2023. Des trajectoires annuelles de consommation sont ainsi établies sur la période d'exécution des programmes, selon les spécificités de chaque fonds. Ces prévisions sont actualisées au regard des avancées réalisées et des perspectives de programmation de nouvelles dépenses, jusqu'à saturation des dotations et dans le respect des échéanciers d'engagement et de paiement de l'Union européenne.

### **Un rôle accru de la Région pour les transports et la mobilité**

L'année 2018 verra la mise en œuvre de la nouvelle convention TER en cours de discussions à la date de rédaction du présent rapport, avec, courant 2018, la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire. Un premier bilan, après 6 mois des horaires issus du cadencement mis en place en juillet dernier, sera aussi opéré pour envisager d'éventuels ajustements.

Par ailleurs, la préparation de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional sera poursuivie, elle nécessitera avant d'aboutir l'adoption d'une loi par le Parlement.

La région poursuivra en 2018 la modernisation du parc de matériel roulant avec le financement d'automotrices Regio 2N V200 de grande capacité, dont les premiers engins seront en circulation en 2018 pour assurer la desserte Interloire, et d'importantes opérations d'entretien du matériel.

En matière d'infrastructures ferroviaires, la Région souhaite que les projets inscrits dans le cadre du CPER en 2018 puissent être lancés selon le calendrier prévu grâce au maintien des engagements de l'État. Par ailleurs, la Région s'engage pour le transfert de la gare Nantes État sur le site du Grand Blottereau ainsi que pour la réalisation de l'étude Nouveau franchissement de la Loire.

De manière complémentaire, le suivi des études sur l'axe Nantes-Angers-Sablé sera poursuivi ainsi que l'opération visant à créer des évitements en gare d'Ancenis dont la mise en service est prévue en décembre 2020. Elle permettra d'envisager le développement de l'offre TER Nantes-Ancenis-Angers déjà anticipé par la Région et la SNCF.

De manière parallèle, 2018 constituera la première année complète d'exercice de la compétence régionale en matière de transports scolaires et interurbains et sera aussi marquée par l'étude sur la mobilité régionale. Ce travail stratégique doit permettre de définir des orientations pour l'évolution du nouveau réseau régional. La Région souhaite optimiser son fonctionnement en développant une complémentarité entre les lignes ferroviaires et autocars et en désenclavant les territoires au travers des engagements du pacte pour la ruralité,

Pour le transport maritime vers l'île d'Yeu, la délégation de compétence au Conseil départemental de la Vendée sera confirmée ainsi que le projet d'acquisition d'un nouveau bateau pour les liaisons Yeu - Continent.

2018 verra aussi l'installation du nouveau site Destineo, système d'information multimodal des Pays de la Loire, proposant le simulateur d'itinéraire le plus complet de la région en version fixe et mobile.

Enfin, dans le cadre du pacte régional pour la ruralité, la Région poursuivra la mise en œuvre du plan routier régional en soutien des Conseils départementaux pour lequel 116 millions d'euros d'autorisations de programme ont été votées pour l'ensemble du mandat.

## **Renforcer la connexion fixe et mobile dans les territoires**

La Région a lancé une stratégie de soutien aux Départements dans leurs projets d'aménagement numérique, avec le développement du Haut et du Très Haut Débit (THD). Cette stratégie s'est concrétisée par la signature de protocoles d'accord prévoyant le soutien prévisionnel de la Région pour les travaux réalisés jusqu'à fin 2020. Ces travaux démarrent progressivement en fonction des départements.

De même, dans le cadre du pacte pour la ruralité, la Région soutien le déploiement de la téléphonie mobile en zone blanche. Une étude a été lancée afin d'améliorer la couverture et l'internet mobiles sur tous les territoires ruraux, notamment grâce aux retours de l'application Gigalis.

## Encourager la transition énergétique des Pays de la Loire

L'adoption de la Feuille de route régionale sur la transition énergétique (FRTE) en décembre 2016 a été inspirée par la vision de Jeremy Rifkin sur la 3<sup>e</sup> révolution industrielle. Elle contient 52 engagements de la Région structurés autour de 5 piliers thématiques, tournés vers l'action concrète. La feuille de route est pleinement intégrée à la stratégie économique régionale : il s'agit de construire une infrastructure qui générera à l'échelle régionale des milliers d'emplois. Ainsi, la Région a la volonté de dépasser un discours écologique culpabilisant pour favoriser une écologie positive, tournée vers la croissance verte.

La Région a pris d'importants engagements pour la mandature : création d'un fonds d'investissement régional ENR en cours d'étude, schéma de soutien aux bornes de recharge pour véhicules électriques, prise en compte systématique de la transition énergétique dans les Contrats Territoires-Région. À travers cette initiative, la Région entend jouer pleinement son rôle de chef de file des collectivités sur l'énergie et le climat, qui lui a été confié par la loi NOTRE.

## Préserver la qualité de vie des Ligériens en protégeant leur environnement

Sujet de préoccupation, la qualité de l'eau en Pays de la Loire est dégradée, avec seulement 11% de nos cours d'eau en bon état écologique. Ce constat place les Pays de la Loire en retard par rapport à la Bretagne, qui a pourtant connu un contentieux européen sur le sujet. La majorité régionale a affirmé mi-2017 son engagement pour mener une action volontariste dans ce domaine. Une convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a été signée en juillet 2017 et un dossier LIFE intégré sur l'eau (REVERS'EAU) est en préparation. Il devrait être finalisé en septembre 2018 alors que la Région a déjà remis une demande d'assistance technique auprès de l'Union européenne pour y parvenir. Le programme LIFE doit permettre de mobiliser un cofinancement européen de 60%.

La Région a, par ailleurs, vu ses compétences s'élargir de manière significative dans le domaine environnemental, notamment suite à la loi NOTRE. Ainsi, elle a la responsabilité d'établir un plan régional de prévention et de gestion des déchets (horizon janvier 2019), contenant un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, qui seront intégrés au sein du SRADDET

Également, en tant que chef de file, la Région doit élaborer une stratégie régionale de biodiversité pour laquelle un processus de concertation des acteurs est enclenché. L'enjeu sera, au-delà de la poursuite des actions de préservation du patrimoine naturel régional, de bâtir une coordination plus efficace des acteurs institutionnels régionaux et de mieux intégrer le monde économique. L'idée est de faire de la biodiversité un enjeu positif : tourisme lié à notre patrimoine naturel, agriculture, emplois créés pour la restauration de la biodiversité, innovation liée au végétal...

## Une nouvelle ambition culturelle

La période 2018-2020 verra le déploiement progressif de la stratégie culturelle de la Région des Pays de la Loire adoptée par le Conseil régional lors de sa séance des 22 et 23 juin 2017. Lors des dernières semaines, un projet de grande ampleur s'y est ajouté avec la création prochaine d'un musée à Fontevraud pour abriter les œuvres de la remarquable collection des époux Cligman. La Région pourra de plus compter sur leur générosité pour financer en partie le coût de ce projet qui renforcera encore l'attractivité de l'abbaye.

La Région entend s'adresser aux différents acteurs du monde culturel.

Elle se place tout d'abord au service des territoires et des publics : soutien d'évènements, rayonnement des grandes institutions, organisation du grenelle « Culture et Handicap », action en direction des quartiers prioritaires, mobilité culturelle...

Elle est également au service des artistes, des acteurs, des projets : création d'une Fabrique des nouvelles écritures et d'un foyer pour la création contemporaine, structuration des filières artistiques...

Enfin, cette stratégie culturelle a pour objectif de faire pleinement entrer la Région des Pays de la Loire dans la culture du 21<sup>e</sup> siècle : innovation artistique, numérique au service de la culture, soutien aux industries culturelles et créative ou encore à l'enseignement supérieur culturel.

L'ambition de la Région, au-delà des soutiens diversifiés qu'elle apporte au monde culturel, est de développer des initiatives nouvelles :

- Valorisation de Fontevraud, épicerie de l'action culturelle régional ;
- création du Festival cinéma et musique ;
- renforcement des résidences d'artistes ;
- développement accru de l'accueil de tournages en Pays de la Loire.

Dans le domaine du patrimoine, les opérations d'Inventaire se poursuivront, et des partenariats seront développés ou renforcés : Fondation du patrimoine, Petites Cités de Caractère, Anneaux de la mémoire, Parcs et jardins, Mémoire, structures de recherches...

La Région dynamise aussi auprès des Ligériens l'image de leur patrimoine en développant des appels à projets : Animation et sensibilisation au patrimoine, Appropriation du patrimoine par les jeunes.

## **Développer le sport en Pays de la Loire, soutenir la jeunesse et la vie associative**

La politique régionale accompagne les évolutions des pratiques sportives comme le sport-santé et le développement de la pratique auprès des handicapés, à travers le soutien aux ligues et comités régionaux. Elle a également pour perspective l'utilisation du sport comme vecteur de développement économique et social durable en accompagnant, par exemple, les grands évènements tels que le Tour de France cycliste en 2018.

Elle soutient par ailleurs le sport de haut niveau afin de permettre aux sportifs ligériens de participer aux plus grandes compétitions.

La politique associative a pour objectif de renforcer le bénévolat déjà très actif sur notre territoire pour contribuer au développement du tissu social et à la solidarité. La Région entend, ainsi, réaffirmer son soutien à des projets ciblant la responsabilisation et l'intégration des jeunes dans la vie de la Cité avec pas moins de 5 000 jeunes aidés en 2017. La promotion de l'égalité femme-homme, qu'illustre entre autres le rapport annuel de la collectivité régionale, et la lutte contre les violences faites aux femmes et leur isolement, constituent aussi un axe d'actions important. La Région se mobilise également sur l'aide d'urgence liée à la grande précarité. Dans ce cadre, elle est particulièrement attentive aux projets qui favorisent les liens intergénérationnels. Elle ouvre aussi une action nouvelle en faveur des jeunes subissant une exclusion du fait de leur orientation sexuelle.

Enfin, la Région des Pays de la Loire a à cœur de faciliter l'accès des Jeunes à la culture et au Sport en mettant en place la dématérialisation du Pass culture et sport en 2018 qui garantira la pérennité de ce dispositif complet, tout en renforçant son offre et son ergonomie.

## Le combat pour l'efficacité régionale

Plus que jamais, l'ensemble des administrations publiques de notre pays se doivent d'être exemplaires dans la gestion des deniers publics. Si les collectivités territoriales sont parfaitement légitimes à dénoncer les engagements financiers non tenus de l'État ou les transferts de compétence insuffisamment compensés, elles doivent cependant contribuer pleinement à l'effort indispensable de redressement des comptes publics de la France.

Pour notre collectivité régionale, il s'agit donc de poursuivre et d'amplifier en 2018 l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement engagé par la nouvelle majorité régionale dès son installation. Comme ce rapport l'a encore démontré, c'est la condition indispensable pour maintenir à un haut niveau l'épargne brute du Conseil régional.

Au-delà des économies indispensables, il s'agit de construire, avec les agents de la collectivité, une administration régionale moderne, innovante et agile qui tire le meilleur parti des transformations à l'œuvre dans la société, au premier chef de la révolution du numérique, pour bâtir un service public de proximité, simplifié, qui réponde aux attentes des usagers ligériens.

### Des agents régionaux soutenus et mieux valorisés

En 2018, la Région poursuivra en matière de ressources humaines les fondamentaux définis depuis le début du mandat pour mieux prendre en compte les besoins et les demandes des 860 agents du siège, 2 254 agents des EPLE, 210 agents de renfort et des 84 apprentis qui permettent au service public régional de vivre au quotidien.

L'organisation de la collectivité demeurera stable et lisible avec l'achèvement des principales évolutions engagées en 2017 : la réorganisation des services du siège et la redéfinition des missions des antennes territoriales. 2018 sera marquée par les efforts engagés en faveur des agents des lycées, avec des remplacements plus rapides dans les établissements. L'enjeu est d'améliorer les conditions de travail des agents des lycées et ainsi prévenir les accidents de travail et l'absentéisme.

Dès le 1er janvier 2018, la Région accueillera une centaine de nouveaux agents chargés des transports interurbains et scolaires, avec leur transfert définitif vers le statut régional, tout en maintenant leur lien de proximité avec les usagers.

La majorité poursuit aussi un objectif de reconnaissance et de valorisation des parcours professionnels des agents. C'est pourquoi elle s'est engagée :

- à revoir pour 2018 le régime indemnitaire de la collectivité qui n'a pas évolué depuis 2005, avec la mise en place progressive du RIFSEEP, au rythme où la publication des textes réglementaires nationaux le permettra. Ce chantier permettra tout à la fois de mieux prendre en compte la réalité des fonctions et des responsabilités exercées, mais aussi l'engagement professionnel de chacun des agents de la Région ;

- à renforcer le volet formation de la politique des ressources humaines pour favoriser la formation tout au long de leur vie professionnelle des agents du Conseil régional et encourager la mobilité au sein de l'institution régionale ;
- à développer les outils de prospective qui font aujourd'hui défaut à la direction des ressources humaines pour bâtir une véritable politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Un important travail sera engagé en 2018, notamment avec l'intervention à la Région, dès novembre 2017, d'une équipe d'élèves administrateurs territoriaux mobilisée à temps complet durant 3 mois.

Avec un montant de l'ordre de 146 millions d'euros en 2017, la masse salariale représente l'un des principaux postes budgétaires de la section de fonctionnement.

Son évolution dépend de plusieurs facteurs : les mesures contraintes et les décisions régionales. Pour ce qui relève des mesures contraintes, en 2016 et en 2017, le point d'indice a été, par deux fois, revalorisé de 0,6 % par le précédent gouvernement. L'impact de cette mesure sur la masse salariale 2017 est évalué 1,1 millions euros. Le « Glissement Vieillesse Technicité » peut, de son côté, être estimé à 1,8 millions d'euros.

La mise en œuvre obligatoire d'un certain nombre de décrets PPCR, qui a notamment eu pour effet d'intégrer une partie du régime indemnitaire dans le traitement indiciaire, a engendré un surcoût pour la collectivité, qui s'élèvera à 1,4 millions euros en 2017

La hausse des cotisations patronales peut, de son côté, à périmètre d'effectifs constants, être estimée à 250 000 euros. Les transferts de personnels au titre du CREPS, de la formation professionnelle et des déchets s'élèvent à 800 000 euros.

En 2018, les mesures contraintes représenteront 95% de l'évolution de la masse salariale :

- les transferts de compétences issus de la loi NOTRe auront un impact estimé à 4,85 millions d'euros ;
- L'effet GVT peut être estimé à 1,7 millions d'euros ;
- L'effet des décrets PPCR, dont l'impact est étalé sur les exercices 2016-2020, peut être estimé à 800 000 euros ;
- les décisions concernant l'absence de renouvellement des emplois aidés impliquent que la Région propose une politique RH qui impose, dans l'immédiat, de mobiliser entre 4 et 5 millions d'euros supplémentaires au titre de la masse salariale 2018 ;
- une augmentation prévisible des charges patronales qui peut, d'ores et déjà, être estimée à 300 000 euros.

Face à ces hausses nationales imposées pour 2018 et les années suivantes, la Région entend maîtriser sa masse salariale, ce qui se caractérisera par la mise en place d'un dialogue de gestion avec les directions.

## Une expérimentation volontaire de la certification des comptes publics locaux

Les Pays de la Loire sont la seule région métropolitaine à s'engager dès à présent dans l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux initiée par la loi NOTRe. Le pilotage est assuré par la Cour des comptes qui a approuvé le 10 mars une convention avec le Conseil régional précisant le périmètre et les conditions d'intervention de l'équipe pluridisciplinaire qui accompagne la Région. Celle-ci est composée d'experts de la Cour des Comptes, d'un magistrat de la Chambre régionale des comptes et de commissaires aux comptes issus du secteur privé et spécialistes du secteur public. La Région a par ailleurs accepté l'offre de service proposée par la DGFIP en matière de méthodologie, d'outils de pilotage et d'évaluation et de formations.

La démarche se concrétise déjà par des échanges approfondis et un dialogue fructueux entre les parties afin d'identifier les points d'amélioration en vue d'une certification avec le moins de réserves possible. L'aboutissement du processus est prévu en 2023 avec la transmission de l'avis final aux élus régionaux. Les années 2018 et 2019 seront consacrées aux évaluations ciblées sur les thématiques à enjeux repérées dans la phase de diagnostic global d'entrée de 2017.

La certification est également un levier managérial car elle offre la possibilité aux services d'analyser la pertinence des choix organisationnels, la répartition de leurs moyens, leur niveau de formation des personnels ou encore l'existence d'éventuels risques dans leur activité.

La conduite des chantiers transversaux sur l'harmonisation des pratiques financières et la dématérialisation de la chaîne comptable sur le volet des dépenses s'inscrit dans cette démarche d'amélioration de la gestion financière de la collectivité. Dans le cadre de la réorganisation des services, les missions de contrôle et de qualité de gestion ont été redéfinies au sein de la Direction des Finances et de la Commande publique et sont portées notamment par les coordonnateurs financiers et les chefs de projet qualité de gestion.

## 2018, année de mise en œuvre d'importants projets de transformation numérique

En 2018, la Région continuera de s'inscrire dans sa stratégie de transformation numérique dont le vecteur est le Schéma Directeur Numérique 2017-2021.

Avec le renforcement de la capacité d'action de la Direction de la transformation numérique en 2017, l'année 2018 sera celle du développement de plusieurs projets importants de dématérialisation et de mise en place d'outils numériques performants. Il s'agit notamment :

- de la dématérialisation des principaux processus de gestion financiers et de ressources humaines ;
- de la dématérialisation des feuilles d'émargement de la formation professionnelle ;
- de la mise en place d'un outil intégré de gestion des fonds européens ;
- du lancement du parapheur électronique et de la GED ;

- de la modernisation d'outils existants, par exemple pour la gestion de délibérations avec le remplacement de GEDELIB ;
- la préparation du futur système d'information régional des transports.

La Région continuera son soutien à l'open data ainsi qu'à Géopal et étudiera la mise en place d'un système d'information décisionnel.

### **Des services régionaux économes et innovants**

En 2018, la Région continuera de bénéficier des décisions engagées en 2016 et 2017 pour réduire son train de vie : modération des indemnités des élus, diminution des frais de réception et de restauration, dématérialisation des envois, limitation de l'enveloppe accordée au CESER. Elle devra cependant poursuivre ses efforts.

Au sein du Secrétariat général, la fonction d'innovation publique continuera de se structurer pour accompagner l'évolution de la collectivité : évaluer les politiques publiques, diffuser l'innovation parmi l'administration, moderniser les dispositifs existants et simplifier l'action de la Région pour ses partenaires.

Au second semestre de l'année 2017, le réseau de l'innovation a été relancé auprès des agents volontaires de la collectivité. Le futur Lab numérique, lieu de conception et d'émergence des projets innovants, sera ouvert à tous les agents afin d'accompagner la démarche de modernisation numérique de la collectivité. Situé au cœur du campus régional, il sera équipé d'équipements numériques facilitant le travail collaboratif dans un cadre convivial. L'enjeu est de multiplier et de diffuser les pratiques innovantes qui existent dans la collectivité et à en développer de nouvelles. Les travaux sont déjà en cours dans l'hôtel de Région pour permettre une ouverture prochaine.

### **Des moyens de communication calculés au plus juste**

Le budget de communication, avait déjà baissé de 20% en 2016 et de 4,5% en 2017, passant ainsi de 7 à 5,2 millions d'euros en deux ans. Cela a été possible en recentrant la communication régionale sur des priorités claires, tout en internalisant davantage certaines actions comme les relations presse nationales ou le management de communautés numériques. En 2018 de nouvelles économies interviendront.





l'esprit grand ouvert



Région

**PAYS DE LA LOIRE**